



**BOUYGUES
CONSTRUCTION**

BUILDING FOR LIFE

RAPPORT FINANCIER

2025

248 M€
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(2,3 % DU CA)

3,5 %
MARGE DES ACTIVITÉS
(+ 0,3 POINT)

10 618 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES (+ 3 %)

17,5 Mds€
DE CARNET DE COMMANDES
(- 4 %)

SOMMAIRE

06. RAPPORT
DE GESTION

26. COMPTES
CONSOLIDÉS

32. NOTES
AUX ÉTATS
FINANCIERS

- 32. Note 1. Faits significatifs au 31 décembre 2025
- 32. Note 2. Principes et méthodes comptables du Groupe
- 42. Note 3. Actif non courant
- 50. Note 4. Actif courant
- 53. Note 5. Capitaux propres
- 54. Note 6. Provisions non courantes et courantes
- 55. Note 7. Actifs et passifs d'impôt différé
- 57. Note 8. Dettes financières non courantes et courantes
- 59. Note 9. Principaux éléments de variation de l'excédent financier net
- 60. Note 10. Obligations locatives non courantes et courantes
- 60. Note 11. Autres éléments de passifs courants
- 61. Note 12. Chiffre d'affaires
- 63. Note 13. Résultat opérationnel et EBITDA après loyer
- 64. Note 14. Produit de l'excédent financier net et autres produits et charges financiers
- 64. Note 15. Impôts sur le résultat
- 65. Note 16. Résultat net part du Groupe des activités poursuivies et résultat dilué par action
- 66. Note 17. Instruments financiers
- 68. Note 18. Engagements hors bilan
- 68. Note 19. Effectif moyen et engagements envers le personnel
- 71. Note 20. Informations sur les parties liées
- 72. Note 21. Informations complémentaires sur le tableau de flux de trésorerie
- 73. Note 22. Différends et litiges
- 74. Note 23. Honoraires des Commissaires aux comptes
- 76. Note 24. Liste des principales entités consolidées au 31 décembre 2025

80. RAPPORT
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

82. COMPTES
INDIVIDUELS



Métro de Melbourne, Arden

AUSTRALIE

FAITS MARQUANTS



CONTRATS MAJEURS SIGNÉS EN 2025

- Qiddiya National Tennis Complex (Arabie Saoudite)
- Data Center Goodman (Australie)
- Logements pour l'Université d'Exeter (Royaume-Uni)
- Dépôt de bus ZVB à Zoug (Suisse)
- 1^{ers} lots de l'EPR de Sizewell C (Royaume Uni)
- Data Center - Dugny (France)
- Lot A1 du quartier Nidfeld à Kriens (Suisse)
- Aéroports de Larnaka et Paphos (Chypre)
- Pôle Femme-Mère-Enfant du CHU de Rennes (France)



OUVRAGES LIVRÉS

- Métro de Melbourne (Australie)
- Lots T2A & T3A de la ligne Sud du Grand Paris (France)
- Hôpital Universitaire Mohamed VI - Rabat (Maroc)
- Parc à thème Six Flags Qiddiya (Arabie-Saoudite)
- Canolfan Pentre Awel (Royaume-Uni)
- Bâtiment industriel - Brumath (France)
- Bâtiment administratif Bern 131 (Suisse)
- Pier 66, Miami (États-Unis)

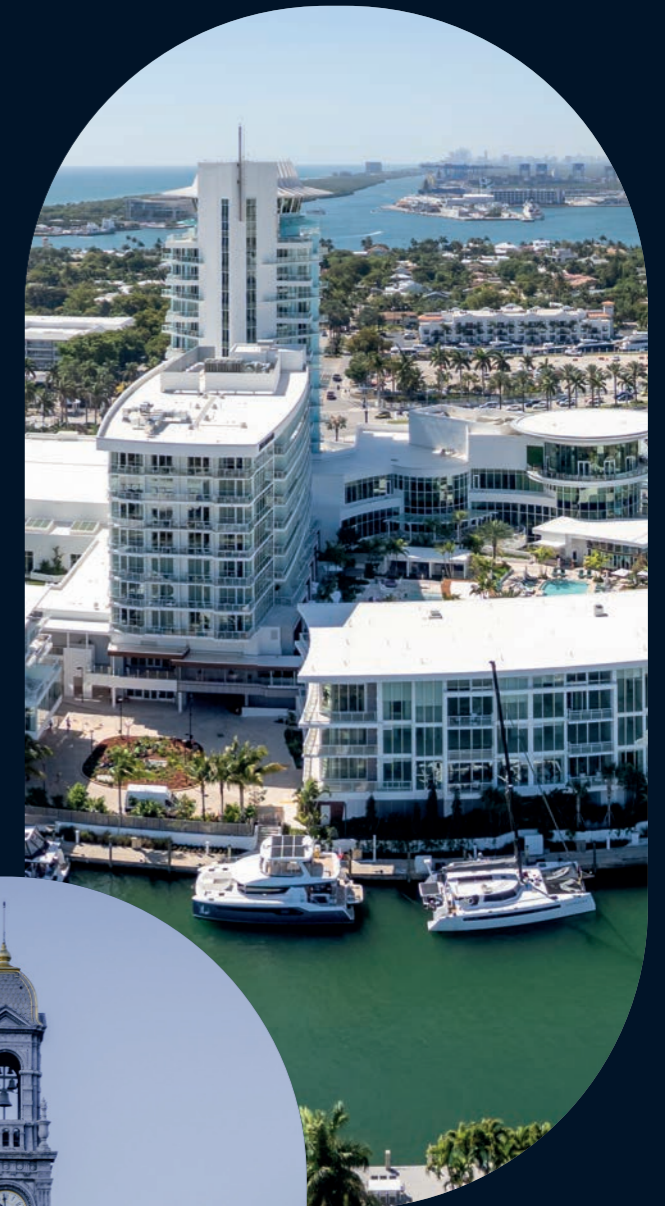


OUVRAGES EN COURS

- EPR d'Hinkley Point C (Royaume-Uni)
- Tunnels autoroutiers entre Torrens et Darlington (Australie)
- Ligne à grande vitesse High Speed 2 (Royaume-Uni)
- Tunnel routier sous-marin pour la route T2 (Hong Kong)
- Métro d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- Écoquartier Quai Vernets (Suisse)
- Métro de la ligne 15 Nord Est Paris (France)
- Potomac River Tunnel (États-Unis)
- Hôpital Oriol (Royaume-Uni)
- Métro de Toulouse - Lot 4 et Lot 7 (France)
- Tunnels nord du métro SRL Est à Melbourne (Australie)
- Contrat-cadre UNIK - Ministère de La Défense (France)
- Riviera Tower (Grèce)
- Extension du métro Tung Chung Westline (Hong Kong)
- Autoroute d'Istrie (Croatie)
- Ferme Solaire de Culcairn (Australie)
- CHU Trousseau de Tours (France)
- Plateforme logistique LYS2 - Lyon (France)
- Bergère X - Paris (France)

Canolfan Pentre Awel, Royaume-Uni

Client : Carmarthenshire County Council
Architecte : Powell Dobson



Bergère X, Paris

Client : Lasalle Investment
Management
Architecte : PCA-STREAM

Pier Sixty-Six, Fort Lauderdale Miami, Floride

Client : Tavistock Development
Company
Architecte : HKS Architects Ltd.

RAPPORT DE GESTION

I - INTRODUCTION

Avec près de 35 600 collaborateurs responsables et engagés dans près de 50 pays, Bouygues Construction conçoit, réalise et exploite des projets dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Acteur de référence en matière de construction durable et fort de son engagement sociétal, Bouygues Construction enrichit son portefeuille d'expertises pour répondre aux enjeux environnementaux, en s'appuyant sur une stratégie climat ambitieuse soutenue par une supply chain responsable.

Bouygues Construction propose des solutions concrètes, innovantes et durables pour répondre

aux enjeux et besoins de ses clients et des usagers. Parmi les ouvrages proposés, Bouygues Construction est expert dans la construction d'infrastructures de production d'énergies bas carbone et renouvelables, de mobilité décarbonée, de projets de rénovation de bâtiments et de régénération urbaine, ainsi que de construction de bâtiments résidentiels, industriels et tertiaires durables.

Bouygues Construction est également de plus en plus présent sur des ouvrages de grande ampleur à forte valeur ajoutée qui contribuent à la construction d'écosystèmes performants.

Dans cette deuxième phase, Bouygues Construction vise à :

- continuer à donner la priorité absolue à la santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses partenaires, et ce, dans l'ensemble des projets menés ;
- renforcer la dynamique de croissance rentable dans les pays clés (France, Royaume-Uni, Australie, Suisse et Hong Kong) ;
- poursuivre la structuration de l'activité Grands Projets, afin de mieux maîtriser les risques opérationnels et de staffing liés à la croissance du carnet de commandes ;
- s'appuyer sur les Business Lines et les Comptes Clés pour stimuler la croissance organique ;
- continuer à mettre l'innovation au cœur de la stratégie business, notamment avec le développement de la plateforme Scale One qui permet de tester les innovations aux conditions réelles de chantiers ;
- faire du digital un levier d'amélioration de la performance opérationnelle et un vecteur fort de différenciation pour Bouygues Construction ;
- renforcer l'impact des achats sur la compétitivité et la rentabilité de Bouygues Construction.

I.2 STRATÉGIE CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

Les éléments ci-dessous ont pour objet de présenter les principaux axes et actions de la stratégie Climat et Environnement.

I.1 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET OPPORTUNITÉS

Pour rappel, Bouygues Construction a lancé en 2022 son plan stratégique qui vise à concilier performance économique et engagement environnemental. Cette ambition, à horizon 5 ans, est articulée autour de trois axes majeurs :

- assurer une dynamique vertueuse de croissance rentable et durable ;
- se différencier pour accroître son attractivité et sa compétitivité ;
- moderniser ses process et internationaliser les organisations.

La première phase du plan stratégique a permis :

- d'enregistrer une croissance soutenue du chiffre d'affaires suivi d'une amélioration de la rentabilité et de la trésorerie, pour atteindre un niveau record à fin 2025 ;
- d'activer les leviers permettant d'atteindre d'ici à 2030 les objectifs de décarbonation validés par le SBTi ;
- de développer une structuration accrue de l'activité Grands Projets et le lancement d'une filière Grands Projets ;
- de créer et développer des Business Lines dédiées et adaptées aux besoins spécifiques de ses clients, et la mise en œuvre d'un programme d'identification et de gestion des Comptes Clés (clients, partenaires techniques et financiers).

L'année 2025 représente le point de mi-parcours du plan stratégique. Bouygues Construction amorce la deuxième phase du plan, avec des ambitions fixées qui traduisent une volonté forte de transformation, visant à promouvoir une entreprise plus ouverte, plus agile et plus internationale.

AMBITIONS

Dans ses différentes activités, Bouygues Construction intensifie son action dans le domaine de l'innovation, des énergies renouvelables et déploie sa démarche Carbone. Ses ambitions visent ainsi à :

- faire de la transition bas carbone et environnementale un axe fort de développement et générer des opportunités de développement de ses activités. Proposer à ses clients des offres différenciantes, à forte valeur ajoutée, pour minimiser l'impact carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur (production des composants, transport des matériaux, construction et usage de l'édifice) et préserver les ressources naturelles ;
- être pionnier dans l'intégration de solutions autour de la production, le stockage et la distribution d'énergie décarbonée (solaire, nucléaire, hydrogène, etc.), la performance énergétique des bâtiments, des quartiers et des villes (bâtiment à énergie positive, quartier « zéro carbone », etc.) et l'accompagnement au développement de la mobilité bas carbone (mobilité électrique, infrastructures ferroviaires, etc.) ;
- proposer à ses clients des offres qui leur permettent de prendre en compte les enjeux de la transition écologique, tout en les adaptant aux effets du changement climatique.

PLAN D'ACTION

Conscients des impacts de nos activités nous nous engageons à suivre notre plan d'action pour agir sur le climat et préserver les ressources, ses actions consisteront à :

- réduire l'intensité carbone de ses opérations en travaillant sur la conception, les modes constructifs (construction bois, etc.), les achats, notamment sur les lots prioritaires comme le béton, l'acier, les façades et les menuiseries extérieures, ou sur les consommations d'énergie des chantiers et des ouvrages réalisés ;
- développer et valoriser ses savoir-faire, ses compétences et ses références sur les solutions au service d'un monde bas carbone ;
- concevoir et réaliser des ouvrages adaptés aux effets attendus du changement climatique ;
- optimiser l'usage de toutes les ressources nécessaires au chantier en renforçant la circularité avec le développement de filières de recyclage et de réemploi des matériaux, en privilégiant l'utilisation de matériaux présents localement, biosourcés et renouvelables, et en minimisant la production de déchets lorsque leur valorisation n'est pas possible ;
- réduire la consommation des ressources naturelles sur les chantiers et sur les ouvrages en phase d'exploitation, en accordant un point d'attention particulier aux ressources vitales comme l'eau ;
- mettre en place les outils de pilotage de la trajectoire carbone permettant d'aligner la feuille de route climat et les plans d'affaires (refonte des cycles de management, intégration d'outils d'évaluation de l'empreinte carbone des projets en phases commerciale, d'ingénierie et de travaux) ;
- former les collaborateurs aux enjeux liés au climat. Plus de 8 700 collaborateurs ont déjà bénéficié d'une telle formation à fin 2025, soit 44 % des Etam/Cadres de Bouygues Construction ;
- agir pour la biodiversité, dans ses projets d'infrastructures et bâtementaires, en développant des solutions innovantes pour préserver les espèces et écosystèmes présents sur les sites ;
- enfin, début 2024, le SBTi (Science Based Targets initiative) a certifié que les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de Bouygues Construction étaient en ligne avec une limitation de la hausse moyenne des températures de 1,5 °C sur les scopes 1 et 2.

En parallèle, l'entreprise s'est engagée à réduire d'ici 2030, 40 % en absolu ses émissions de Co² sur les scopes 1 et 2, 30 % en relatif sur l'activité bâtiment et 20 % en absolu sur le scope 3 en bâtiment et en travaux publics.

Pour les atteindre, Bouygues Construction agit sur 8 leviers :

• Scopes 1 & 2 :

- utilisation de biocarburants pour les engins de chantiers ;
- électrification/hydrogénation des engins de chantiers et de la flotte de véhicules ;
- achat d'énergie verte pour la consommation de l'entreprise.

• Scope 3 :

- utilisation de béton bas carbone, d'acier recyclé et de matériaux biosourcés (bois, paille, terre crue...) ;
- application d'une démarche d'éco-conception visant à réduire les émissions tant en phase de construction que d'exploitation ;
- mise en œuvre de composants issus de l'économie circulaire ;
- sélection des fournisseurs engagés dans la réduction des facteurs d'émissions de leur produit ;
- accroissement de la proportion de projets rénovation/réhabilitation.

I.3 FORCE ET ATOUTS

Afin de mener à bien son plan stratégique, Bouygues Construction dispose de :

- un savoir-faire qui s'appuie sur le talent de ses collaborateurs. Présents dans près de 50 pays, ils partagent les mêmes valeurs, au service des clients ;
- une expertise reconnue dans les projets d'infrastructures de production tels que dans les énergies renouvelables, le numérique (data centers), les réseaux de transports publics ou de mobilité décarbonée, mais également dans les projets de rénovation et de régénération urbaine ;
- une capacité à mobiliser ses ressources et à déployer des solutions innovantes, notamment dans le cadre de grands projets partout dans le monde, de nature à en faire un acteur clé pour la réalisation d'infrastructures et des bâtiments durables et décarbonés ;
- des offres différenciantes et à forte valeur ajoutée s'appuyant sur une longue expérience en gestion de projets complexes, une connaissance spécifique dans la construction durable et une innovation constante sur toute la chaîne de valeur ;
- une capacité d'adaptation aux évolutions des marchés : le niveau du carnet de commandes offre une bonne visibilité et permet d'adapter les coûts, tout en concentrant les investissements commerciaux sur les marchés les plus dynamiques.

I.4 POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL

L'organisation des groupes concurrents et les récents mouvements de périmètre observés dans le secteur rendent les comparaisons difficiles au niveau du périmètre de Bouygues Construction.

- Monde : selon le classement de l'étude ENR⁽¹⁾, les pôles Activités de construction du groupe Bouygues, représenté par ses trois métiers Bouygues Construction, Bouygues Immobilier et Colas, et Energies et services, représenté par Equans, se placent, comme en 2024, à la troisième position du classement mondial des constructeurs en termes de chiffre d'affaires réalisé à l'international.

(1) classements ENR « Top 250 Global Contractors et International Contractors », 2025

II - ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

II.1 PERFORMANCES OPÉRATIONNELLES ET COMMERCIALES

UNE PRISE DE COMMANDES À 10,1 MDSE

En 2025, la prise de commandes atteint 10,1 milliards d'euros, en retrait de 24 % par rapport à 2024, qui bénéficiait de la signature de contrats d'envergure exceptionnelle. Ce montant est composé d'une activité commerciale record du fonds de commerce, ainsi que de plusieurs grandes affaires remportées sur la période.

En France, la prise de commandes s'élève à 4,4 milliards d'euros, soit un niveau similaire à celui de 2024. Elle tient compte notamment de la signature de plusieurs grandes affaires comme les Data Centers de Villebon et de Dugny en Île-de-France ou le futur Pôle Femme Mère Enfant du CHU de Rennes.

À l'international, la prise de commandes s'établit à 5,7 milliards d'euros, soit une diminution de 35 % par rapport à l'exercice précédent qui avait bénéficié d'un montant record de grandes affaires. Néanmoins, l'activité commerciale demeure soutenue avec la signature de plusieurs grands projets, parmi lesquels figurent le Centre National de Tennis à Qiddiya en Arabie Saoudite, le lancement des premières phases de la centrale Sizewell au Royaume-Uni, ainsi que le développement d'une infrastructure de bus et de services de secours à Zoug en Suisse.

UN CARNET DE COMMANDES QUI SE MAINTIENT À UN NIVEAU ÉLEVÉ

Fin 2025, le carnet de commandes s'établit à 17,5 milliards d'euros, en retrait de 4 % sur un an (- 2 % par rapport à fin décembre 2024 à périmètre et change constants), dont 66 % à exécuter à l'international. L'Europe (hors France) redevient la zone la plus importante à l'international, devant l'Asie Pacifique.

Le carnet du pôle Bâtiment ressort à 10,3 milliards d'euros tandis que celui du pôle Travaux Publics atteint 7,2 milliards d'euros à fin décembre 2025.

La part de l'activité à exécuter en 2026 s'élève à 9,1 milliards d'euros, un niveau équivalent à celui de l'exercice précédent.

À noter que ce carnet devrait évoluer positivement à moyen terme, compte tenu des affaires significatives attendues.

UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE DE 3 %, PORTÉ PAR L'ENSEMBLE DES ENTITÉS DU GROUPE.

En 2025, le chiffre d'affaires s'établit à 10,6 milliards d'euros, en augmentation de 3 % par rapport à 2024 (+ 4 % à périmètre et change constants). Il se répartit entre les métiers du Bâtiment (63 %) et des Travaux Publics (37 %).

En France, le chiffre d'affaires est en hausse (+ 6 %) à 4,2 milliards d'euros et représente 39 % du chiffre d'affaires total.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international atteint 6,4 milliards d'euros, en légère hausse de 1 % par rapport à 2024 (+ 3 % à périmètre et change constants).

DES PERFORMANCES OPÉRATIONNELLES EN CONSTANTE PROGRESSION POUR ATTEINDRE 3,5 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Résultat Opérationnel Courant des Activités (ROCA) s'établit à 376 millions d'euros, et progresse de 50 millions d'euros par rapport à 2024. La marge des activités (marge de ROCA) s'élève à 3,5 % du chiffre d'affaires, en hausse de +0,3 point sur un an.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 248 millions d'euros à fin décembre 2025, en hausse de 13 millions d'euros par rapport à 2024.

UN EXCÉDENT FINANCIER NET QUI ATTEINT UN NOUVEAU RECORD

L'Excédent Financier Net fin 2025 atteint un nouveau niveau record à 4,5 milliards d'euros (contre 4 milliards d'euros fin 2024).

II.2 ÉVOLUTION DES MARCHÉS ET DE L'ACTIVITÉ DE BOUYGUES CONSTRUCTION

France - Chiffre d'affaires 2025 : 4,2 milliards d'euros (+ 6 %)

Dans le secteur du bâtiment en France, l'année a été marquée par une bonne dynamique commerciale, tenant compte de la prise de commande du pôle Femme-Mère-Enfant du CHU de Rennes ou encore deux Data Centers en région parisienne.

En parallèle, plusieurs opérations se poursuivent, telles que la construction de la plateforme logistique LYS2 à Lyon, de l'hôpital Trousseau à Tours, de la restructuration des Grandes Serres à Pantin, ou encore du projet UNIK, programme d'hébergement lancé par le ministère des Armées sur tout le territoire.

Par ailleurs Bouygues Bâtiment France a livré plusieurs chantiers d'envergure comme l'usine Huawei à Brumath ou encore la gare de Villejuif-Gustave Roussy, récompensée pour son architecture.

Dans le secteur des Travaux Publics, l'année 2025 a été marquée par la poursuite des travaux relatifs aux lots 4 et 7 du métro de Toulouse et par le lancement des travaux de la ligne 15 Est-2 du Grand Paris Express.

Europe - Chiffre d'affaires 2025 : 3,1 milliards d'euros (+ 7 %)

Au Royaume-Uni, Bouygues Construction participe à plusieurs programmes de construction de structures éducatives avec notamment la construction de deux campus pour le Cardiff and Vale College au pays de Galles ou encore la construction de logements étudiants pour l'université d'Exeter. L'entreprise est également présente dans le domaine de la santé, avec par exemple la poursuite des travaux de l'Hôpital Oriol à Londres.

En parallèle, les travaux relatifs aux grands projets d'infrastructures se poursuivent, avec :

- la centrale nucléaire Hinkley Point, qui franchit une étape majeure dans l'avancement de sa construction avec l'installation du deuxième et dernier dôme. À terme, cette

centrale fournira 7 % de la consommation d'électricité du Royaume-Uni et permettra d'approvisionner près de six millions de foyers ;

- la ligne à grande vitesse High Speed 2, qui reliera les villes de Londres et Birmingham. L'année a été marquée par la finalisation des travaux de deux principaux jalons : Colne Valley Viaduct, le plus long pont ferroviaire du pays, et Chiltern Tunnel, le plus long tunnel du tracé ;

- la centrale nucléaire de Sizewell, dont les travaux ont commencé fin 2025.

En Suisse, Bouygues Construction confirme son positionnement dans les secteurs du tertiaire, du développement immobilier et de la régénération urbaine, à l'image d'une prise de commande enregistrée à un niveau record en 2025 grâce à la signature de plusieurs affaires significatives comme le projet de dépôt de bus et d'un centre de secours à Zoug, ou encore le dernier jalon de l'eco-quartier de Niedfeld à Kriens.

En parallèle l'entreprise a débuté la construction du campus de la Haute Ecole Spécialisée Bernoise et poursuit de nombreux chantiers d'éco-quartiers tels que Quai-Vernets et les Acacias à Genève, Arbora dans le canton de Vaud et le lot B6 de Greencity à Zurich.

En Europe Centrale, Bouygues Construction a livré un dépôt de tramway à Prague et effectue les travaux de modernisation de l'Hôpital Universitaire de Hradec Kralove en République Tchèque. En Pologne, les équipes poursuivent la construction d'une université à Varsovie.

En Croatie, le vaste plan de doublement du réseau autoroutier dans la péninsule d'Istrie se poursuit, avec les travaux en cours sur les viaducs de la Mirna et de Limska Draga.

En Grèce, Bouygues Construction continue les travaux de la Riviera Tower, une tour de logements d'environ 200 mètres de haut, sur le site de l'ancien aéroport d'Athènes.

Asie - Pacifique - Chiffre d'affaires 2025 : 2,1 milliards d'euros (- 1 %)

En Asie – Pacifique, Bouygues Construction a développé son expertise au travers de ses filiales de Bâtiment et de Travaux Publics, lui permettant de disposer d'implantations locales pérennes, notamment en Australie et à Hong Kong.

En Australie, Bouygues Construction poursuit sa bonne dynamique commerciale, qui se traduit notamment par la prise de commandes courant 2025 de plusieurs projets de Data Centers et du projet de rénovation de la Station Davis, base scientifique située en Antarctique.

En Travaux Publics, l'entreprise a livré le Métro Tunnel à Melbourne qui a accueilli ses premiers voyageurs fin 2025 et a entamé les travaux principaux des projets Suburban Rail Loop East à Melbourne et des tunnels autoroutiers de Torrens à Darlington à Adélaïde.

En bâtiment, via sa filiale AW Edwards, implantée durablement dans le pays, Bouygues Construction a livré la ferme solaire Culcairn et poursuit les travaux de réaménagement de l'hôpital de Ryde, et de la ferme solaire de Goorambat.

À Hong Kong, après la livraison du projet Central Kowloon Route, Bouygues Travaux Publics poursuit les travaux relatifs aux projets Trunk Road T2, MTRC 1201 et 1601 du métro de Hong Kong.

Côté bâtiminaire, Bouygues Construction poursuit la construction des complexes Anderson Road Quarry et SMS Sport Centre.

Aux Philippines, Bouygues Construction a livré le plus grand centre de données du pays et a finalisé les travaux d'extension du métro de Manille.

Afrique - Maghreb - Moyen-Orient - Chiffre d'affaires 2025 : 848 millions d'euros (- 12 %)

Bouygues Construction développe une approche sélective des opérations sur cette zone géographique.

Au Maroc, l'activité a été soutenue en 2025 avec notamment la livraison en un temps record de l'Hôpital Universitaire Mohammed VI de Rabat et avec la signature de la tranche 6 du Ryad Al Andalou, complexe résidentiel haut de gamme à Rabat.

En Arabie Saoudite, Bouygues Bâtiment International a livré le parc à thème de Qiddiya et a signé un projet de construction du Tennis Center de cette même ville. Parallèlement, l'entreprise poursuit les travaux préliminaires d'un complexe hôtelier dans le désert d'AlUla. Ces projets s'inscrivent plus largement dans le développement de l'économie post-pétrole du pays.

En République démocratique du Congo, Bouygues Construction à la charge du terrassement de la mine à ciel ouvert de Kibali.

En Côte d'Ivoire, l'entreprise poursuit la construction de la ligne 1 du métro d'Abidjan, qui permettra à terme de transporter plus de 500 000 passagers par jour.

Amériques – Caraïbes - Chiffre d'affaires 2025 : 377 millions d'euros (- 7 %)

Aux États-Unis, Bouygues Construction poursuit son développement et réalise plusieurs projets d'envergure en Travaux Publics, avec la finalisation du tunnel hydraulique de Pawtucket, au sud de Boston, et poursuit le projet Potomac River Tunnel à Washington.

La filiale américaine Americaribe a livré le projet Pier 66, complexe hôtelier de luxe en Floride, et lance la construction, aux Îles Vierges américaines, de deux écoles conçues pour résister aux aléas météorologiques de la région.

Bouygues Construction est également présent dans les Caraïbes avec la construction de complexes hôteliers en République Dominicaine et aux Îles Caïmans.

III - ACTIVITÉS PRINCIPALES EN MATIÈRE DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION

III.1 GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Socle de la démarche :

- **Feuille de route détaillée ratifiée**, coconstruite avec le Comité Stratégique et alignée avec le projet stratégique GreenLight.
- **Liste détaillée de projets R&D et Innovation 2026** validée lors de trois séances de travail d'un séminaire de deux jours vers la fin 2025.

Énoncé de mission :

- **Recherche** : Nécessairement appliquée et directement liée à un défi spécifique.
- **Développement** : Création de nouvelles solutions utiles et différenciantes issues de notre propre recherche.
- **Innovation** :
 - **Innovation** issue de notre propre recherche et développement.
 - **Innovation ouverte** en s'appuyant sur la recherche et le développement de partenaires.
 - **Innovation participative** en profitant des bonnes idées de nos collaborateurs.
- **Business Partner** : Développement et déploiement de nouveaux produits, services et modèles d'affaires adaptés aux besoins de nos clients.

Gouvernance : Comité Stratégique trimestriel, Comité de suivi mensuel, gestion de projet, synergies internes, innovation participative (au fil de l'eau et Inno'Cup), communication, marques et brevets, crédit d'impôt recherche et subventions.

Écosystème :

- **Interne** : UO, BL, Fonctions support.
- **Écosystème groupe** : Bouygues SA, Winnovation, Bouygues Asia, Equans, Colas, Bouygues Télécom, Bouygues Immobilier et TF1.
- **Écosystème externe** : Start-ups (en binôme avec Venture Capital), prescripteurs majeurs, industriels majeurs, acteurs académiques de premier plan, acteurs institutionnels.

Synergies internes : Venture capital (VC), Key Account Management (KAM), la fonction Digitale, BRYCK, les Achats de Bouygues Construction, Bouygues Construction Matériel/ Distrimo.

Pistes prioritaires : (i) Santé sécurité, (ii) Conception numérique, (iii) Énergie, (iv) Industrialisation (standardisation, préfabrication et nouveaux modes constructifs), (v) Béton responsable et mixité de matériaux, (vi) Données de chantier et (vii) Vision par ordinateur, (viii) Robotique / Automatisation, (ix) Écologie bâtie.

Pôles transverses de R&D et Innovation :

- **Design-to-Build Lab** : Conception numérique, optimisation surfaces et volumes utiles et quantités de matériaux, nouveaux modes constructifs, immersion, bien virtuel, captation, Santé sécurité, robotique et automatisation, data de chantier et vision par ordinateur.
- **Energy Lab** : Sources d'énergie renouvelables, performance énergétique, rénovation énergétique.
- **Materials Lab** : Béton responsable, mixité de matériaux (géo-sourcés, biosourcés, autres, ...).
- **Built Ecology Lab#** : Préservation des ressources naturelles, résilience climatique, circularité, écoconception, conception bioclimatique incluant des solutions passives et naturelles, qualité de l'air intérieur, biodiversité.

Proposition de création de pôle a été acceptée par le Comité stratégique à la fin 2025.

Pôles transverses d'affaires :

- **Scale One®** : Tiers lieu d'innovation à l'échelle 1:1.
- **European Hub** : Mobilisation des fonds européens centrés sur les axes stratégiques, Consolidation Crédit d'impôt Recherche et Brevets.
- **Partnering Hub** : Le point de contact et courroie de transmission pour les écosystèmes internes et externes.

III.2 DESIGN-TO-BUILD LAB

MANDAT DU PÔLE

Le Design to Build Lab a pour mission de transformer les modes de conception et de construction grâce à la standardisation des processus, à l'intégration des données, à la robotique et à la préparation de démonstrations à échelle 1:1. Il constitue l'un des piliers de l'industrialisation, en lien direct avec Scale One® et les métiers, et agit comme moteur de modernisation des pratiques.

Le pôle couvre les verticales : **Optimisation de la Conception, Captation, Immersion, Bien Numérique, Santé Sécurité, Robotique et Automatisation et Data de chantier et IA.**

SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2025

Standardisation & données :

Standardisation des workflows et la qualité des référentiels de données sont des prérequis essentiels pour les futurs usages IA et l'industrialisation des processus. Le Design-to-Build Lab a poursuivi la structuration de bibliothèques numériques, de protocoles communs et de bases de données partagées, destinées à réduire les aléas en phase d'études et à fiabiliser les livrables.

Robotique et automatisation :

Le pôle a présenté et validé en Comité Stratégique la **gouvernance de la robotique** de chantier, clarifiant rôles, priorités techniques et alignement avec les plateformes de démonstration. L'année 2025 a marqué l'intégration opérationnelle du robot **HP SitePrint** et du robot **ROBY2**, utilisés comme outil de préparation aux expérimentations Scale One®, renforçant la qualité et la rapidité des implantations sur site.

Pré-industrialisation & démonstration :

En collaboration avec Scale One®, plusieurs cas d'usage mêlant robotique, conception optimisée et méthodes industrialisées ont été préparés pour des essais à grande échelle, permettant de valider robustesse, ROI et conditions de déploiement.

Innovation appliquée & PoC :

Dans ses verticales Sécurité, Robotique et Optimisation de la Conception, le Design-to-Build Lab a produit des PoC concrets améliorant la prévention des risques, la précision des études et la productivité opérationnelle.

Contribution aux métiers :

Le pôle a renforcé :

- la **fiabilité** des études grâce à des standards unifiés,
- la **productivité** via la robotisation et l'automatisation,
- la **sécurité** grâce à des innovations appliquées terrain,
- l'**accélération du passage** de la conception au chantier via la préparation d'essais à échelle 1:1.

III.3 MATERIALS LAB

MANDAT DU PÔLE

Le Materials Lab pilote la recherche, le développement et l'innovation en matière des matériaux, les travaux sur les bétons bas carbone, la durabilité et la circularité, et assure la structuration du programme **Béton Responsable** à l'échelle Bouygues Construction. Il joue un rôle d'expertise transverse, de validation technique et d'accompagnement des projets.

SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2025

Structuration du programme Béton Responsable :

L'année 2025 marque une étape majeure : la **gouvernance « Béton Responsable & Industrialisation »** est présentée puis validée. Le Materials Lab contribue à définir les profils d'experts béton (Groupe & métier), la structuration des processus et l'harmonisation des pratiques.

Innovations bas carbone & mixité des matériaux :

Les travaux ont porté sur :

- l'optimisation des formulations bas carbone,
- l'intégration des matériaux géo-sourcés et bio-sourcés,
- la mixité des matériaux (bois/béton, hybride),
- la caractérisation avancée des performances mécaniques et environnementales.

Ces sujets s'inscrivent dans les priorités partagées en Comité Stratégique.

Appui aux projets :

Le Materials Lab a contribué à l'analyse et à la validation technique de projets prioritaires, en appui des Business Lines, de la R&D et Innovation et des équipes d'ingénierie.

CONTRIBUTION AUX MÉTIERS

Le pôle renforce :

- la **performance** face aux exigences environnementales croissantes,
- la **différenciation technique** sur les offres complexes,
- la **réduction carbone** et l'impact environnemental,
- la **sécurisation** des choix matériaux dans les projets.

III.4 ENERGY LAB

MANDAT DU PÔLE

L'Energy Lab développe des solutions soutenant la performance énergétique, la réduction carbone et l'optimisation technico fonctionnelle des ouvrages. Il traite modélisation, systèmes techniques, monitoring, et appuie les projets de rénovation énergétique.

SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2025

Modélisation et outils de performance :

Le pôle a renforcé la modélisation énergétique prédictive et le monitoring avancé des systèmes pour réduire les écarts entre conception et exploitation, améliorant la fiabilité des engagements clients.

Rénovation énergétique & cadre européen :

Les travaux menés sont alignés avec les priorités UE :

- rénovation profonde,
- performance du parc existant,
- adaptation climatique des ouvrages,
- circularité.

Le Energy Lab a apporté un soutien essentiel aux équipes opérationnelles lors de la préparation des offres.

Démonstrations & projets pilotes :

En Comité Stratégique, le pôle a présenté ses avancées et son pipeline de projets, incluant des interventions directes sur des chantiers pilotes et des bâtiments représentatifs.

CONTRIBUTION AUX MÉTIERS

- Amélioration de la **compétitivité** des offres de rénovation,
- Renforcement de la **prédictibilité énergétique**,
- Réduction des coûts d'exploitation pour les clients,
- Accélération du passage aux **solutions bas carbone**.

III.5 SCALE ONE®

MANDAT DU PÔLE

Scale One® est le démonstrateur à échelle réelle de Bouygues Construction. Il permet de tester, valider et massifier les solutions innovantes issues des pôles R&D et Innovation et des partenaires externes, en conditions quasi opérationnelles.

SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2025

Intégration multipôle :

Le démonstrateur a accueilli des innovations issues :

- de Lab TP (cellule d'innovation au sein de Bouygues Travaux Publics),
- du Design to Build Lab (robotique, optimisation de conception),
- du Materials Lab (bétons innovants, matériaux recyclés),
- du Energy Lab (solutions énergétiques),
- du Partnering Hub (solutions startup),
- de partenaires externes.

Scale One® « Box » :

La **Scale One® « Box »**, une expérience immersive permettant de découvrir le futur démonstrateur, a été finalisée et présentée à VIVATECH, améliorant la diffusion interne et la préparation des expérimentations.

Méthodologie d'essai renforcée :

Le pôle a revu ses protocoles d'essais, formalisé les méthodes de capitalisation, et mis en place un cadre pour accélérer la transformation des PoC en solutions prêtes au déploiement.

CONTRIBUTION AUX MÉTIERS

Le pôle renforce :

- Réduction des **risques industriels**,
- Accélération du **déploiement** des solutions R&D et Innovation,
- Amélioration de la **fiabilité opérationnelle**,
- Valorisation des innovations auprès des clients et partenaires.

III.6 EUROPEAN HUB

MANDAT DU PÔLE

Le European Hub assure la veille stratégique européenne, le positionnement du Groupe dans les programmes clés, et l'alignement des pôles R&D et Innovation sur les priorités UE (énergie, circularité, industrialisation, résilience).

SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2025

Veille prospective & priorités UE :

Le Hub a analysé les tendances structurantes :

- rénovation énergétique,
- circularité,
- industrialisation/robotisation,
- performance environnementale.

Appui aux pôles :

Il a soutenu le Materials Lab, le Energy Lab et Scale One® pour aligner leurs projets sur les cadres européens, notamment en vue de futures candidatures à financement.

Partenariats & réseaux européens :

Le pôle a développé des liens avec acteurs institutionnels, académiques, clusters européens, facilitant la création de co-développements et projets transnationaux.

CONTRIBUTION AUX MÉTIERS

- Meilleur accès aux financements européens,
- Anticipation réglementaire,
- Mise en conformité accélérée,
- Positionnement renforcé du Groupe comme acteur de l'innovation responsable en Europe.

III.7 PARTNERING HUB

MANDAT DU PÔLE

Le Partnering Hub pilote les partenariats stratégiques internes/externes et coordonne les co-développements first to market avec startups, grands groupes et institutions académiques. Il anime l'innovation participative (Inno'Cup) et agit comme guichet unique pour les besoins des Business Lines.

IV - ACTIVITÉ POLLUANTE OU À RISQUE

La Société n'exploite pas de site Seveso seuil haut, conformément à l'article L. 232-1-1 du Code de commerce.

V - ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Contrôle interne et informations sur les risques

V.1 CONTRÔLE INTERNE

• Dispositif de contrôle interne

Le groupe Bouygues dispose d'un référentiel de gestion des risques et de contrôle interne élaboré à partir du cadre de référence de l'AMF. Il aborde, d'une part, les principes généraux de contrôle interne et de gestion des risques et, d'autre part, les principes de contrôle interne comptables et financiers. Il vise principalement à formaliser les grands principes du contrôle interne du Groupe, mieux identifier les bonnes pratiques communes aux différents métiers et traiter de façon homogène les sujets transversaux importants. Chaque métier a complété le référentiel Groupe par des principes spécifiques liés à ses activités propres.

Afin de vérifier le degré d'application des principes, sont déployées annuellement des campagnes d'auto-évaluation du contrôle interne. Le choix des principes à évaluer se porte en priorité sur les risques et enjeux identifiés. Chez Bouygues Construction elles se déroulent habituellement au printemps-été et les synthèses sont présentées en fin d'année. L'exploitation des données permet d'établir un constat sur l'efficacité du contrôle interne au sein de Bouygues Construction, ainsi que de définir et de mettre en œuvre des plans d'action destinés à inscrire le dispositif dans une dynamique d'amélioration continue et de maîtrise des risques. Chaque entité définit ses propres plans d'action. Au niveau de Bouygues Construction, les responsables des filières fonctionnelles pilotent les plans d'action transverses.

SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2025

Co-développements stratégiques :

Des projets ont été menés avec l'écosystème partenaires :

- matériaux,
- rénovation énergétique,
- innovations technologiques diverses.

Innovation participative : Inno'Cup 2025/2026 :

Le Hub a coordonné la préparation du programme (thématiques, intégration BYTP/VSL, cadre RH), et animé la dynamique d'innovation interne.

Modèles économiques & gouvernance :

Le pôle a piloté la négociation de modèles d'affaires (royalties, JV, BFA), ainsi que le suivi juridique et financier des partenariats à haute valeur business.

Partenariats académiques :

Le pôle réagit comme catalyser dans l'écosystème partenaires académiques : EPFL, ETH-Zürich, MIT, Stanford, ESTP, ENPC, etc.

CONTRIBUTION AUX MÉTIERS

- Accélération du **time to value**,
- Renforcement de la **compétitivité commerciale**,
- Accès facilité aux **technologies émergentes**,
- Support direct aux **besoins des métiers** grâce au « guichet unique » d'innovation.

réduction de l'exposition de l'entreprise. Les synergies entre la gestion des risques, le contrôle interne et l'audit interne sont également porteuses de valeur ajoutée pour les processus de contrôle de l'organisation. Le plan annuel de l'audit interne intègre ainsi plusieurs missions orientées vers les grands risques de la cartographie.

La campagne d'actualisation de cette cartographie est conduite à l'été-automne. Le travail réalisé auprès des entités est complété par celui auprès des filières fonctionnelles afin d'établir la cartographie des risques du Groupe Bouygues Construction.

Les principales fiches de risques, qui identifient les plans d'action, sont mises à jour à cette occasion.

• Moyens et ressources mis en œuvre

Les modalités retenues par Bouygues Construction pour le déploiement du contrôle interne correspondent à son organisation décentralisée, et au choix de s'appuyer sur des filières fonctionnelles fortes et structurées. L'environnement de contrôle est adapté en conséquence :

• Rôle de la holding Bouygues Construction

Le pilotage du dispositif est assuré par une ressource dédiée au sein de la direction Audit et Contrôle Interne rattachée au Secrétariat Général de Bouygues Construction. La holding assure l'animation de la démarche et coordonne les campagnes d'auto-évaluation. Elle fournit aux entités un appui méthodologique. Elle établit la synthèse métier et assure le suivi des plans d'action transverses. Elle élabore la cartographie des risques.

• Rôle des entités

Dans les entités, le dispositif du contrôle interne est du ressort du Secrétariat Général. Des animateurs du contrôle interne sont responsables du déroulement des campagnes d'auto-évaluation. Dans les unités opérationnelles, le relais du déploiement est assuré généralement par les secrétaires généraux.

• Rôle des filières fonctionnelles

En complément du travail des entités, l'implication des filières fonctionnelles assure le maillage du dispositif. Les responsables des filières fonctionnelles et pôles d'expertise valident un certain nombre de principes, établissent une synthèse et suivent des plans d'action transverses.

• Actions d'animation réalisées au cours de l'année

De nombreuses actions de formation et d'information rythment la campagne : réunions d'échange et de retour d'expérience, ateliers de contrôle interne, comités des directions fonctionnelles, information des comités de direction. Le comité de coordination des animateurs du contrôle interne des entités permet d'assurer un échange d'information transverse entre les entités de Bouygues Construction.

• Dispositifs de contrôle interne en matière comptable et financière

Les entités disposent de moyens spécifiques, aussi bien pour la comptabilité que pour le contrôle financier. Selon les situations, les équipes comptables peuvent être centralisées ou décentralisées. Les contrôleurs financiers, présents à tous les niveaux de l'organisation, sont proches des responsables opérationnels.

La filière contrôle financier et la filière comptable sont placées sous l'autorité du Secrétariat Général. Des centres de ressources partagées sont en place dans les principales implantations de Bouygues Construction. Ces centres de ressources partagées mutualisent les moyens comptables

des filiales présentes sur un même périmètre géographique et permettent de renforcer l'application stricte des principes et règles communs.

V.2 RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS ET À L'ACTIVITÉ DE BOUYGUES CONSTRUCTION

RISQUES OPÉRATIONNELS LIÉS AUX GRANDS PROJETS

La complexité et la taille des projets peuvent exposer Bouygues Construction à des risques en matière d'études et de conception d'une part et à des risques en matière de réalisation d'autre part.

Ces risques peuvent trouver leur origine en particulier dans :

- des erreurs de conception, de chiffrage ou de méthodes ;
- la défaillance de partenaires (cotraitants, sous-traitants, prestataires et/ou fournisseurs) ;
- des difficultés de coordination et d'interfaces, en particulier en cas de co-activité ou de travaux en site occupé ;
- la survenance d'événements particuliers imprévus ; et/ou
- le manque de maîtrise d'engagements contractuels forts.

La survenance de ce type de risque peut se traduire, en particulier, par des surcoûts supportés par l'entreprise au titre des retards causés au chantier (coûts de mobilisation supplémentaires, pénalités de retard...), du déploiement de moyens techniques et humains additionnels, de la réalisation de prestations de conception et/ou de travaux non prévus, de la substitution d'un partenaire défaillant, de réclamations et de contentieux, et une image ou une réputation dégradée.

Bouygues Construction a mis en place une organisation qui comporte des procédures de sélection, d'engagement, de validation et de contrôle stricts, menées aux niveaux les plus pertinents de l'entreprise, de façon de plus en plus centralisée en fonction de la taille des projets.

Ainsi la procédure de validation de l'engagement commercial impose-t-elle, pour tous les grands projets, d'établir dès le lancement de l'affaire, une note de synthèse (*Project Executive Summary*) qui identifie les principaux enjeux et engagements ainsi qu'une matrice des risques (*Risk Scoring Matrix*) qui évalue de manière chiffrée les risques majeurs et les actions de remédiation à mettre en œuvre. Des audits internes sont en outre régulièrement conduits sur les projets de grande ampleur afin de s'assurer de la maîtrise des risques en cours de réalisation.

Enfin, les entités de Bouygues Construction s'appuient sur des moyens humains hautement qualifiés dans les domaines technique (mise en place de pôles de compétences techniques) et fonctionnels (organisation par filière pôle d'expertise).

RISQUES LIÉS À UNE FORTE EXPOSITION INTERNATIONALE

Bouygues Construction exerce plus de 60 % de son activité à l'international, dans plus de 45 pays, ce qui l'expose à des risques résultant de situations d'instabilité politique ou sociale affectant certains Etats ou régions, de tensions diplomatiques entre certains Etats, et/ou de tensions économiques et commerciales accentuées par la montée du protectionnisme.

De manière générale, la survenance de ce type de risque peut notamment conduire Bouygues Construction à :

- supporter des surcoûts pour poursuivre ses activités et/ou sa présence dans la zone concernée du fait, par exemple, de réglementations plus strictes, de la mise en place de taxes et/ou d'embargos ;
- supporter des surcoûts pour se retirer d'une zone ou d'un pays ;
- se priver de certains marchés.

Les risques liés à l'exposition internationale de Bouygues Construction sont contenus du fait :

- des moyens mis en œuvre pour prévenir leur occurrence et limiter leur incidence, parmi lesquels :
 - une procédure de sélection rigoureuse, par le Comité Exécutif, de tout pays dans lequel les entités de Bouygues Construction ne sont pas encore implantées ou ne sont pas intervenues récemment ;
 - dans certaines régions, un mode d'intervention nomade avec des opérations ponctuelles pour réaliser des grands projets spécifiques ;
 - l'introduction de dispositifs contractuels protecteurs et la mise en place de mesures préventives sur les plans juridique, financier et assurantiel ;
 - le paiement dans des devises stables ;
 - un pilotage des prévisions, rendu possible par une profondeur du carnet de commandes suffisante, permettant d'anticiper les évolutions défavorables et de réallouer en conséquence les moyens de production sur les marchés ou les activités moins affectés.
- d'un renforcement de nos activités dans des pays stables : Europe (France, Suisse, UK...), États-Unis, Canada et Australie.

RISQUES LIÉS À UNE DÉFAILLANCE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT (« SUPPLY CHAIN »)

Depuis 2021, nous assistons à une forte hausse du prix des matériaux et de l'énergie, une perturbation du fret et des flux logistiques internationaux ainsi qu'une augmentation des délais de fabrication et de livraison.

La raréfaction de certaines matières premières crée des difficultés d'approvisionnement et peut entraîner des coûts complémentaires pour l'entreprise.

Pour Bouygues Construction le risque lié à l'approvisionnement est atténué par :

- l'appui d'une direction achats centrale avec des spécialistes et des implantations stratégiques dans le monde pour être au plus près du sourcing fournisseurs ;
- le renforcement de l'implication de « Bouygues Construction Trading & Logistics » intervenant depuis 3 zones Europe-Afrique, Moyen-Orient et Asie-Pacifique sur trois domaines d'expertise Achats internationaux, logistique et Administration/Finance permettant d'améliorer la performance de la chaîne d'approvisionnement et ainsi sécuriser les achats transfrontaliers.

La filière achat de Bouygues Construction a mis en œuvre des plans d'actions pour diminuer le risque de défaillance de la supply chain avec :

- une spécialisation de la filière (fourniture et sous-traitance),
- une augmentation de son périmètre via la direction centrale,
- une digitalisation (Marketplaces, RPA),
- une communication (notes d'informations, conjoncturelles et spécifiques sur l'évolution du cours des matières les risques matériaux),
- une sécurisation des approvisionnements par des achats stratégiques localisés selon les contextes économiques, géopolitiques et sanitaires des pays et le déploiement de partenariats nationaux ou locaux.

ÉVOLUTION DU MARCHÉ ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

La capacité de Bouygues Construction à innover et à s'adapter aux évolutions du marché, des techniques et des technologies est essentielle.

L'absence d'adaptation et d'innovation est de nature à affecter l'amélioration de la productivité et la réduction des coûts

de production. Elle peut également conduire à une perte d'opportunité et à la sortie de certains marchés.

Pour proposer une réponse cohérente aux enjeux stratégiques du marché et des parties prenantes, Bouygues Construction s'est organisé autour d'une Direction de la Stratégie (Déploiement Stratégie, Prospective, Corporate Intelligence & Venture, Mergers & Acquisitions, Key Account Management et Efficiency Program) et d'une Direction R&D et Innovation en charge notamment :

- d'accompagner les activités R&D de ses filiales par le déploiement de nouveaux modes constructifs (préfabrication, industrialisation) et le développement de solutions techniques innovantes et vertueuses (construction bois, matériaux biosourcés, éco-conception, recyclage et réemploi des matériaux) au bénéfice de l'ensemble des projets et des clients ;
- de déployer une spécialisation par produits et grands comptes pour mieux identifier les évolutions de marché et développer de nouvelles offres commerciales en adéquation avec les attentes des clients (bâtiments sobres énergétiquement, durabilité des matériaux, nouveaux usage...);
- de rechercher et de nouer des partenariats avec les start-up pertinentes du marché pour renforcer la connexion à l'écosystème des start-up liées à la construction ;
- d'accompagner la mise en place de fonds de portage pour acquérir du foncier avec des investisseurs et opérateurs et continuer à remonter sur la chaîne de valeur en développement immobilier ;
- de favoriser les initiatives internes.

PERTE DE COMPÉTENCE ET D'ATTRACTIVITÉ

Les activités de Bouygues Construction s'appuient sur les compétences, le savoir-faire, l'engagement et l'expertise de ses collaborateurs, en particulier dans le cadre de l'exécution des projets de construction.

Le risque consisterait donc à ne pas être en mesure d'attirer et de fidéliser les meilleurs profils en termes de savoir-faire et/ou de potentiel, de former et faire monter en compétence efficacement l'ensemble des collaborateurs, ou d'allouer les ressources de manière pertinente.

La réalisation de ce risque contribuerait à :

- une baisse du niveau global d'expertise des métiers concernés susceptible de fragiliser leur positionnement sur le marché ;
- une désorganisation découlant de la difficulté à planifier la disponibilité des ressources nécessaires ;
- une dégradation de la qualité et des délais de conception et/ou de réalisation des projets et, par voie de conséquence, des surcoûts ;
- une dégradation de l'image et de la réputation de Bouygues Construction.

Des actions préventives et correctives sont déployées. Elles portent sur l'identification des compétences et des talents, la diversification de nos sources de recrutement (vivier d'early talent), la formation et l'accompagnement du management, le renforcement et la valorisation de nos filières d'expertise (Ingénierie, Production, Grands Projets), l'attractivité du métier et de l'entreprise et le déploiement d'une vision prospective de nos besoins en effectifs pour mieux anticiper la mobilisation.

RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La réponse aux attentes croissantes en matière de responsabilité sociale, d'exemplarité environnementale, de risque climatique et de décarbonation des activités de Bouygues Construction constitue un enjeu majeur.

L'absence de traitement de ces enjeux peut conduire à des pertes d'opportunités et un déficit réputationnel.

Pour répondre à cet enjeu et limiter les risques y afférents, Bouygues Construction a mis en place une organisation spécifique et poursuit sa démarche dénommée « Responsable & Engagé » comportant 12 thématiques d'engagement : Prévention santé, sécurité ; Ethique ; Droits humains fondamentaux ; Exemplarité des opérations ; Energie / Carbone ; Diversité et qualité de vie au travail ; Economie circulaire ; Biodiversité ; Approvisionnement en ressources responsables ; Employabilité et Ancrage Local ; Ouverture à la société et Solidarité.

Bouygues Construction a mis en place pour ses chantiers une labellisation interne d'excellence dénommée « TopSite », qui couvre 5 thématiques : Santé - Sécurité, Climat/Environnement, Sociale, Sociétale, Qualité - Satisfaction Client.

2021 a vu le déploiement de la stratégie climat au sein de l'entreprise avec un suivi des objectifs fixés à l'horizon 2030. Des plans de sensibilisation, communication et de formation sont lancés aux fins de mobiliser efficacement l'ensemble des acteurs de l'Entreprise.

En 2022, Bouygues Construction renforce sa stratégie sur le développement durable avec 3 priorités :

- lutte contre le changement climatique à travers une stratégie de décarbonation de nos activités ;
- création d'une chaîne d'approvisionnement engagée avec des partenariats durables et responsables ;
- mesure de l'impact positif de l'empreinte territoriale des projets sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques.

En 2023, la Science Based Targets initiative (SBTi) a officiellement validé les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Bouygues Construction pour la période 2021-2030. Cette certification atteste que les engagements de l'entreprise sont en adéquation avec les données scientifiques actuelles sur le climat et sont conformes à l'Accord de Paris.

Ainsi, Bouygues Construction s'est fixée d'atteindre trois objectifs de réduction de ces émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2021 :

- - 40 % sur les émissions directes produites par l'activité propre de l'entreprise (scopes 1&2) ;
- - 30 % en intensité (par m²) sur les émissions indirectes générées par la chaîne de valeur de l'entreprise amont (en phase de construction) et aval (en phase d'exploitation) pour l'activité Bâtiment (scope 3) ;
- - 20 % en valeur absolue sur les émissions indirectes générées par la chaîne de valeur de l'entreprise amont pour l'activité Travaux Publics (scope 3).

Enfin, afin de piloter la démarche, Bouygues Construction a instauré un cycle de management du carbone qui intègre désormais l'optimisation et le suivi du bilan carbone tout au long des phases de chaque projet, de la conception à la livraison.

En 2025, la stratégie de décarbonation s'est poursuivie par l'activation de leviers : utilisation de biocarburants, électrification / hydrogénisation engins et véhicules, achat énergie renouvelable, mise en œuvre béton bas carbone, acier recyclé, matériaux biosourcés, recyclage et réemploi des matériaux, éco-conception (bâtiments sobres énergétiquement, structure bois), réhabilitation/rénovation de bâtiments existants et recherche de fournisseurs présentant les facteurs d'émissions les plus faibles de leur catégorie.

L'audit de suivi du label RFAR, obtenu en décembre 2023, qui distingue les entreprises ou entités publiques faisant preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs, a confirmé notre engagement en termes d'achats responsables.

Enfin, la démarche d'acculturation et de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux climats a été déployée en 2024 sur les aspects biodiversité.

ATTEINTES À L'ÉTHIQUE OU À LA CONFORMITÉ

Bouygues Construction est exposée à des risques d'atteinte à l'éthique et à la conformité pouvant résulter du non-respect des référentiels du Groupe, eu égard notamment :

- aux relations qu'elle entretient avec des autorités publiques en tant que donneuse d'ordres, ou des autorisations qu'elle doit obtenir de leur part pour les besoins des projets ;
- aux sollicitations dont ses collaborateurs pourraient faire l'objet (apporteurs d'affaires, fournisseurs ou partenaires locaux) pouvant déboucher sur des pratiques anti concurrentielles, des conflits d'intérêts, des infractions aux règles d'embargo ;
- au nombre d'intervenants à une opération, en phase commerciale ou d'exécution ;
- à l'importance de ses implantations internationales.

La violation de normes en matière d'éthique et de conformité peut conduire à d'importantes sanctions financières, à des condamnations pénales, à l'exclusion de certains marchés, à la perte de financements et/ou couvertures d'assurance, à une atteinte à sa réputation, à une désorganisation interne majeure et l'imposition de programmes de surveillance (monitoring) spécifiques et contraignants. Une cartographie des risques de corruption permet l'identification des risques et la mise en place de plans d'actions appropriés conformément aux recommandations émises par les autorités de contrôle. La cartographie des risques de corruption de Bouygues Construction a été mise à jour à l'été 2025.

La politique éthique et conformité de Bouygues Construction est soutenue par un engagement fort de la Direction Générale avec le soutien de son Comité Exécutif, instance dirigeante du groupe dont le Responsable de l'éthique fait partie. Celui-ci dispose en central de moyens dédiés à ces missions avec la Direction Conformité, relayés par les référents conformités des Entités au sein des Directions Juridiques et des Legal Desk. Cette politique s'appuie sur le Code d'Éthique, le Code de conduite anticorruption et les 4 Programmes de Conformité du groupe Bouygues. Bouygues Construction dispose d'un Guide Pratique – Éthique & Conformité (revu en décembre 2025) à destination des collaborateurs qui contient notamment la politique cadeaux et invitation, les dispositions concernant les mécénats et sponsorings, l'évaluation des tiers mais aussi la règle du Groupe de ne plus recourir à l'intermédiation commerciale. Des outils digitaux viennent compléter la mise en œuvre de cette politique : outil de déclaration des cadeaux / invitations, de gestion des demandes de mécénat et sponsoring, de déclaration de situation de conflit d'intérêt, bases de données de vérification de conformité, outil de formation développé en interne et un dispositif d'alerte.

Ces dispositifs font l'objet d'une sensibilisation des collaborateurs via la formation ByCompliant revue chaque année et de formations des personnes exposées au risque de corruption et trafic d'influence. Les indicateurs de la politique sont présentés annuellement aux directions générales concernées au cours des Revues de Conformité des Entités, de Bouygues Construction et de la présentation faite au Comité éthique. Par ailleurs, l'ensemble de la politique éthique et conformité fait l'objet d'un suivi afin de favoriser un processus d'amélioration continu.

En mai 2023, deux filiales de Bouygues Construction (Bouygues Bâtiment Sud Est et Linkcity Sud Est) ont signé une Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP) avec le Parquet National Financier. Aux termes de cet accord et, pour une durée de

trois ans, Bouygues Construction a accepté de se soumettre à un Programme de Mise en Conformité (PMC) piloté par l'Agence Française Anticorruption. Ce PMC a démarré à l'automne 2023 et les équipes de Bouygues Construction se coordonnent avec l'autorité dans le cadre du déploiement de son dispositif anticorruption conformément à la loi Sapin II.

ASSURANCES – COUVERTURES DES RISQUES

Bouygues Construction s'emploie en permanence à optimiser et à pérenniser les contrats d'assurance souscrits pour son compte et celui de ses filiales, non seulement pour se protéger contre d'éventuels sinistres, exceptionnels par leur ampleur ou leur nombre, mais aussi pour que cette protection soit et reste à un niveau de coût qui préserve la compétitivité de la société.

Cette politique d'assurance sur le long terme nécessite un partenariat avec des assureurs de qualité, ayant une excellente solidité financière. Pour le maintenir et pour éviter que certaines informations puissent être utilisées au préjudice des intérêts de Bouygues Construction, notamment dans le cadre de contentieux, Bouygues Construction veille à garder une grande confidentialité sur le montant des primes et sur les conditions de garantie, tout spécialement sur les contrats d'assurance de responsabilité.

Outre les contrats d'assurance légalement obligatoires, Bouygues Construction souscrit des assurances y compris pour le risque Cyber, garantissant les dommages aux tiers dont pourraient être responsables les sociétés du Groupe Bouygues Construction. Les activités et les tailles de ces sociétés étant très diverses, les montants des garanties sont mutualisés et adaptés aux risques encourus ; ils sont généralement supérieurs à cinq millions d'euros par sinistre.

Par ailleurs, les locaux permanents (tels que siège social, agence, dépôt-atelier) font l'objet d'une protection d'assurance par le biais de contrats d'assurance multirisques. Cette protection est apportée à hauteur d'une valeur contractuelle de reconstruction, définie en accord avec les assureurs et prenant en compte l'hypothèse de survenance d'un sinistre maximum probable.

Les travaux en cours font généralement l'objet d'une protection par des contrats Tous Risques Chantier, garantissant les dommages matériels pouvant les affecter. Le montant de la garantie est, le plus souvent, égal à la valeur du marché.

Toutefois, ce montant est parfois limité par la capacité totale disponible sur le marché mondial de l'assurance en fonction de certains critères tels que la zone géographique concernée, la nature des travaux (ex. : tunnel), le risque couvert (ex. : cyclones, tremblements de terre), la nature des garanties (ex. : responsabilité décennale pour les très grands ouvrages).

Pour l'ensemble de ces contrats, les franchises sont adaptées afin d'optimiser le coût global pour Bouygues Construction en fonction d'une part de la probabilité de survenance des sinistres, d'autre part des diminutions de prime qu'il est possible d'obtenir de la part des assureurs en augmentant les franchises.

Enfin, Bouygues Construction et ses filiales poursuivent et développent des mesures de prévention et de protection pour réduire encore la survenance d'accident et de sinistres, et pour en limiter l'ampleur.

V.3 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

(Article L. 232-1, II, 6° du code de commerce)

• RISQUE DE CRÉDIT ET/OU DE CONTREPARTIE

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE COMMERCIAL

La trésorerie d'exploitation positive de nos projets et de nos unités opérationnelles est un principe fondamental de sécurité financière de nos activités. Des courbes prévisionnelles de trésorerie et de risques financiers sont établies sur les grandes affaires dès la phase commerciale et font l'objet de mises à jour régulières.

La qualité et la surface financière des clients, des associés, des partenaires, des fournisseurs et sous-traitants sensibles font l'objet d'analyses. Suivant le cadre contractuel et commercial dans lequel s'inscrit le projet, il peut notamment être fait appel à :

- des avances de démarrage versées par les clients, des retenues de garantie sur les situations sous-traitants,
- la délivrance de garanties bancaires (de paiement par les clients, de bonne fin par les sous-traitants...) de la cession de créances sans recours,
- l'assurance risque exportateur (couverture des risques pays & politiques),
- l'assurance crédit.

Le groupe n'est pas exposé à un risque de dépendance vis-à-vis d'un client spécifique.

Dans les associations momentanées d'entreprises, les répartitions temporaires de trésorerie entre associés s'effectuent contre garantie bancaire de restitution.

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE BANCAIRE

Tout placement effectué auprès d'un tiers est préalablement avalisé par la Direction Trésorerie & Financement, tant sur le choix de la contrepartie bancaire (analyse du rating de l'établissement financier) que sur la nature de l'instrument à souscrire.

Les supports de placement sont principalement :

- des certificats de dépôt et des dépôts à terme dont la maturité n'excède pas 3 mois auprès de contreparties de premier rang,
- des comptes à terme et des comptes rémunérés ouverts auprès de banques de premier rang et offrant une liquidité quotidienne,
- des OPCVM monétaires purs présentant une liquidité quotidienne et une rémunération positive.

Ils font l'objet d'un recensement et d'une surveillance mensuels.

Aucune perte n'a été constatée sur 2025 sur les instruments de placement souscrits.

Au 31 décembre 2025, aucune banque ne concentrait plus de 10 % des liquidités disponibles. Les placements sont effectués à plus de 95% auprès de contreparties présentant une notation minimum investment grade (Standard & Poors BBB- minimum).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

À fin décembre 2025, l'excédent financier net s'élève à 4 508 M€ et est en hausse de 475 M€ par rapport à fin 2024.

Les lignes de crédit à moyen terme confirmées et non utilisées à cette date sont de 432 M€.

• RISQUE DE TAUX

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

Le risque de taux d'intérêt porte sur les dettes financières à taux variable figurant au bilan et est couvert par des placements également à taux variable. Bouygues Construction négocie avec ses clients des avances de démarrage pour les chantiers. Bouygues Construction dispose en conséquence d'une trésorerie nette importante qui est placée à court terme avec une sensibilité à la variation des taux d'intérêt.

RÈGLES DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Les instruments qui peuvent être utilisés sont limités aux produits suivants : swaps de taux d'intérêt, caps et tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux. Ils ont pour caractéristiques : de n'être utilisés qu'à des fins de couverture, de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang, de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel. L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties, et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de taux font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

Le principe est de couvrir, au niveau du groupe Bouygues Construction, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent. Etant donné le niveau d'endettement brut de Bouygues Construction et les investissements à réaliser par Bouygues Construction, la mise en place des instruments financiers susvisés est limitée à un usage de couverture des risques pris par la société.

• RISQUE DE CHANGE

EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

Bouygues Construction est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise.

C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part des dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs de Bouygues Construction en monnaies non convertibles, et plus généralement aux risques « pays ».

RÈGLES DE COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Les instruments qui peuvent être utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, options de change dans le cadre de la couverture du risque de change. Ils ont pour caractéristiques : de n'être utilisés qu'à des fins de couverture, de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang, de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel. L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties, et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

Le principe appliqué au sein du groupe Bouygues Construction est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales par rapport à la devise fonctionnelle du chantier ou de l'entité concernée. Lorsque les flux futurs sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire. Par ailleurs, les titres de participations des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la société qui les détient.

• RISQUE SUR ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Bouygues Construction n'est pas exposé au risque sur actions.

Des instruments financiers peuvent ponctuellement être souscrits pour couvrir un risque sur matières premières sous réserve que les marchés financiers proposent un instrument adéquat. Ces instruments ne sont souscrits qu'à des fins de couverture auprès de banques de premier rang.

VI - INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Conformément à l'article L. 233-28-4 du code de commerce, Bouygues Construction est dispensée de l'obligation d'information individuelle ou consolidée en matière de durabilité. Cette information est détaillée dans l'état de durabilité figurant au chapitre 3 du document d'enregistrement universel 2025 de la société Bouygues, dont le siège est situé au 32 Hoche à Paris (75008).

Ce document est disponible sur www.bouygues.com à compter du 19 mars 2026.

VII - PLAN DE VIGILANCE

Conformément à l'article L. 225-102-1 du code de commerce, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025, les informations relatives :

- aux droits humains et libertés fondamentales,
- à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement.

figurent dans le document d'enregistrement universel 2025 de la société Bouygues, disponible sur www.bouygues.com à compter du 19 mars 2026.

VIII - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À compter du 1^{er} janvier 2026, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 18 novembre 2025, a :

- décidé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société ;
- confirmé Pascal MINAULT dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration
- et nommé Pierre-Eric SAINT-ANDRÉ, en qualité de Directeur Général.

IX - PERSPECTIVES 2026

Les perspectives ci-après s'entendent sur la base des éléments connus à date.

Bouygues Construction dispose de nombreux atouts et bénéficie notamment de :

- une activité acquise pour l'exercice 2026 de près de 9,1 milliards d'euros au 31 décembre 2025 et d'un carnet à moyen terme (2 à 5 ans) de 8,4 milliards d'euros ;
- une structure financière solide, forte d'un excédent financier net de 4,5 milliards d'euros au 31 décembre 2025 ; et
- une capacité à exporter ses compétences à l'international : avec 61 % du chiffre d'affaires réalisé hors de France, Bouygues Construction ambitionne d'étendre son implantation géographique à de nouveaux marchés développés et à fort potentiel.

X - INFORMATIONS SUR LES RESSOURCES INCORPORELLES ESSENTIELLES

Les dépenses ayant le caractère de frais d'établissement, ainsi que les frais de recherche et développement, sont pris en charge à 100 % dans l'exercice.

Les logiciels informatiques acquis à des tiers sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur la durée d'utilisation.

La production immobilisée est comptabilisée à son coût de production.

Le projet Edifice (développement d'un ERP commun à l'ensemble des filiales du Groupe Bouygues Construction) est amorti sur 10 ans en linéaire.

XI - EXAMEN DES COMPTES CONSOLIDÉS ET DES COMPTES INDIVIDUELS

XI.1 COMPTES CONSOLIDÉS

Le périmètre de consolidation est composé de 380 sociétés dont 56 % à l'international, contre 376 sociétés consolidées à fin 2024.

Il se décompose en :

- 212 sociétés contrôlées, consolidées en intégration globale ;
- 118 sociétés qualifiées d'activité conjointe, consolidées en intégration proportionnelle, et
- 50 sociétés qualifiées de co-entreprise ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les variations de périmètre survenues sur l'exercice 2025 n'ont pas d'impacts matériels sur les comptes consolidés.

ACTIF

Les immobilisations corporelles (444 M€) et incorporelles (6 M€) ont diminué de 27 M€ par rapport à fin 2024. Cette variation s'explique notamment par :

- les investissements de période de 94 M€ dont 51 M€ à l'étranger, et 43 M€ investis en France ;
- les dotations aux amortissements de la période (-107 M€) ;
- les cessions des immobilisations corporelles et incorporelles donnant lieu à une augmentation de la trésorerie de 19 M€.

Le poste goodwill s'établit à 299 M€. Il intègre (5) M€ d'effet de variation des cours des devises étrangères contre euro (les goodwill étant comptabilisés et suivis dans la devise fonctionnelle de la société acquise).

Les coentreprises et entités associées, 17 M€ (33 M€ à fin 2024), correspondent aux participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Ce poste est en baisse de 16 M€ par rapport à fin décembre 2024 sous l'effet notamment d'une dépréciation du goodwill de Richelmi de 5 M€ et d'un résultat négatif de (8)M€ sur UBY. Au 31 décembre 2025, il est principalement composé de la quote-part de 20 % dans Uliving@Essex pour + 3 M€ et de la participation de 46 % dans la SCCV Bagneux pour + 3 M€.

Les autres actifs financiers non courants, à 178 M€, sont exclusivement constitués de 30 M€ de participations non consolidées, et de 148 M€ de prêts, de créances rattachées à des participations et de dépôts et cautionnements. Leur montant s'élevait à 190 M€ fin 2024.

Le poste « impôts différés actifs » est de 71 M€ ; il est composé principalement de gains latents d'impôts liés aux provisions pour avantages au personnel et aux provisions fiscalement non déductibles temporairement.

L'actif courant hors trésorerie s'élève à 3 207 M€ à fin décembre 2025.

La trésorerie nette des concours bancaires courants, s'établit à 4 811 M€, est en augmentation de 463 M€ par rapport à fin 2024 (4 348 M€).

PASSIF

Les capitaux propres totaux (y compris les « participations ne donnant pas le contrôle » i.e. intérêts minoritaires) augmentent de 35 M€ par rapport à fin 2024 et s'établissent à 785 M€. Cette variation s'explique notamment par :

- 248 M€ de résultat net part du Groupe de la période ;
- (236) M€ de distribution de dividendes aux actionnaires du Groupe ;
- + 8 M€ de réévaluation des actifs de couverture ;
- + 6 M€ de variation des écarts actuariels et impôts différés associés à la suite de la baisse des taux d'actualisation sur les IFC et Pensions.

Les dettes financières non courantes s'élèvent à 302 M€, en baisse de 10 M€ par rapport à fin 2024 (312 M€).

Les provisions, poste important dans les activités de BTP, sont présentées en normes internationales selon leur exigibilité : provisions non courantes, 859 M€ et provisions courantes, 684 M€.

Les impôts courants, 114 M€, correspondent aux impôts sur les sociétés à échéance court terme, dus par les filiales françaises et étrangères.

Les dettes fournisseurs représentent 2 324 M€ fin 2025 par rapport à 2 365 M€ fin 2024.

Le poste Passif sur contrats clients s'élève à 2 534 M€ à fin décembre 2025 (contre 2 337 M€ à fin décembre 2024). Il répond aux préconisations de présentation de la norme IFRS 15 et correspond au cumul des avances et acomptes reçus et des produits constatés d'avance.

Les autres passifs courants s'élèvent à 1 369 M€. Ce poste regroupe principalement les dettes fiscales et sociales.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires s'élève à 10 618 M€, en augmentation de 2,7 % par rapport à 2024.

39 % du chiffre d'affaires est réalisé en France et 30 % dans le reste de l'Europe.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 374 M€ (325 M€ en 2024). Après déduction de 144 M€ de charges d'impôt, le résultat net part du groupe ressort à 248 M€ (235 M€ en 2024).

XI.2 COMPTES INDIVIDUELS

COMMENTAIRES

L'augmentation de 82 M€ de l'actif immobilisé net (1 469 M€ fin décembre 2025 contre 1 387 M€ fin 2024) s'explique principalement par :

- les augmentations de capital sur la société DRAGAGES Hong Kong pour 47 M€ et Bouygues UK pour 64 M€ ;
- les dépréciations sur les titres UBY (11 M€), Stade de France (5 M€) et Smalt (1 M€) ;
- la revalorisation des besoins en financements en devises des filiales (9 M€).

Les capitaux propres s'élèvent à 891 M€ fin décembre 2025, en augmentation de 135 M€. Cette variation correspond :

- à la distribution de dividendes pour 236 M€,
- au résultat de l'exercice de 371 M€.

Les dettes financières hors concours bancaires courants représentent 579 M€ fin décembre 2025 (632 M€ fin 2024). Ce poste correspond à la trésorerie empruntée auprès des sociétés de compensation de trésorerie du groupe Bouygues et affectée au financement d'actifs à long terme.

La trésorerie nette ressort à (596) M€ fin décembre 2025. Elle était de (715) M€ fin 2024 soit une variation de 119 M€.

SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIÉTÉ

À fin décembre 2025, l'excédent financier net s'élève à 4 508 M€ et est en hausse de 475 M€ par rapport à fin 2024.

Les lignes de crédit à moyen terme confirmées et non utilisées à cette date sont de 432 M€.

MONTANT DES PRÊTS À MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ À TITRE ACCESSOIRE À SON ACTIVITÉ PRINCIPALE

(Article I 511-6, 3bis al.1 et art R 511-2-1-1 et R 511-2-1-2 du Code monétaire et financier)

La Société n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans à titre accessoire à son activité principale, au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du code de commerce, la présentation de l'activité et des résultats du groupe Bouygues Construction figurant dans le présent rapport inclut celle des filiales de la Société et des sociétés contrôlées par elle.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan de la Société et figure en page suivante.

SUCCESSALES - ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

Conformément à l'article L. 232-1 du code de commerce, nous vous informons que la Société détient au 1^{er} janvier 2026 les établissements secondaires suivants :

Adresse	Catégorie	N° d'identification
Challenger 1, Avenue Eugène Freyssinet 78280 Guyancourt	Siège et établissement principal	552 045 999 00794
8 B, Avenue Jean Rondeaux 76100 Rouen	Établissement secondaire	552 045 999 00869
7, Impasse Augustin Fresnel 44800 Saint-Herblain	Établissement secondaire	552 045 999 00828
18, rue Général Mouton-Duvernét 69003 Lyon	Établissement secondaire	552 045 999 00851
30, Route de Longjumeau 91380 Chilly-Mazarin	Établissement secondaire	552 045 999 00885

Nous vous informons que l'établissement secondaire ci-dessous a été fermé au 31 décembre 2025 :

Adresse	Catégorie	N° d'identification
1-3 Valad Parc du Mérantais 1, rue Guynemer 78114 Magny-les-Hameaux	Établissement secondaire	552 045 999 00877

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après, les informations sur les délais de paiement :

- des fournisseurs, portant sur factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ;
- des clients, relatives aux factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Filiales et participations	Capitaux propres ⁽²⁾ (3)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus ⁽⁴⁾		Montant net des prêts et avances consentis par la société ^{(4) (5)}	Montant des engagements donnés par la société ⁽⁴⁾	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos ^{(3) (4) (7)}	Résultat (bénéfice ou perte dernier exercice clos ^{(3) (4) (7)}	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice ⁽⁴⁾	Observations
			Brute	Nette						

Renseignements concernant les filiales (de + de 50% du capital détenu par la société)

1. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS POUR CHAQUE FILIALE ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BY TRAVAUX PUBLICS	458	98,88 %	343	343	79	2	2 129	129	176
BY BATIMENT IDF	95	92,21 %	103	103	0	-	1 719	58	52
BY BATIMENT INTERNATIONAL	145	100,00 %	85	85	40	-	385	41	50
DTP	14	100,00 %	24	24	0	-	0	2	5
BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD-OUEST	32	93,04 %	11	11	0	-	362	11	9
BOUYGUES BATIMENT SUD-EST	49	100,00 %	6	6	0	-	499	8	14
BOUYGUES BATIMENT NORD-EST	58	100,00 %	35	35	0	-	412	15	29
BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST	55	100,00 %	4	4	0	-	414	16	31
BYCN CENTRAL EUROPE	19	100,00 %	25	25	42	-	0	11	-
ACIEROID	2	93,81 %	18	2	0	-	26	0	0
DTP HONG KONG	509	100,00 %	148	148	0	-	236	2	-
LOSINGER HOLDING	31	99,96 %	22	22	0	-	0	33	-
VSL INTERNATIONAL AG	16	100,00 %	32	32	82	-	44	8	21
BOUYGUES UK	21	100,00 %	420	420	0	-	452	(73)	-
CHALLENGER SNC	54	99,99 %	15	15	9	-	22	9	-
2. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX POUR LES FILIALES NON REPRISES AU 1	-	-	6	2	15	10	-	-	5
TOTAL DES FILIALES	-	-	1 301	1 281	267	12	-	-	392

Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

1. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS POUR CHAQUE PARTICIPATION ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CONSORTIUM STADE DE FRANCE	11	33,33 %	22	2	0	-	64	16	6
UBY	2	50,00 %	11	0	4	6	12	(7)	-
2. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX POUR LES PARTICIPATIONS NON REPRISES AU 1	-	-	2	2	0	0	-	-	1
TOTAL DES PARTICIPATIONS	-	-	35	3	4	6	-	-	8
TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	-	-	1 335	1 285	270	17	-	-	399

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.

(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant des dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L.232.25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En euros.

(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L.232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

Montants exprimés en milliers d'euros	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

A - FACTURES CONCERNÉES, PAR TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT

Nombre de factures	445					25	291					5
Montant total TTC	17 976	8	/	/	/	8	41 819	18	10	/	/	28
% du total achats TTC	13 %	0	/	/	/	0 %						
% du CA TTC							19 %	0 %	0 %	/	/	0 %

B - FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES

Nombre de factures			10						/			
Montant total TTC			3						/			

C - DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)

Délais utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : sauf cas particuliers, le délai contractuel généralement utilisé est 45 jours fin de mois	Délais contractuels : sauf cas particuliers, le délai contractuel généralement utilisé est à 30 jours le 15 du mois suivant
--	---	---

Pour mémoire :

- le poste « fournisseurs et comptes rattachés » (46 M€) comprend également les charges à payer et les effets à payer non présentés.

- le poste « clients et comptes rattachés » (44 M€) comprend également les factures à établir.

XII - INFORMATIONS RESSOURCES HUMAINES

À fin décembre 2025, les effectifs consolidés de Bouygues Construction étaient de 34 477 collaborateurs se répartissant de la façon suivante :

• Effectifs en France	12 623
- Compagnons	3 476
- ETAM	2 380
- Cadres	6 767

Y compris collaborateurs cadres en détachement à l'international

• Effectifs à l'international	21 854
- Expatriés*	303
- Effectifs locaux à l'international	21 551

*expatriés de droit français uniquement

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt en 2025 s'élève à 2,7.

Le taux de gravité atteint 0,27.

XIII - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Nous vous proposons d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice net de l'exercice	370 930 170,93 €
Dotation à la réserve légale (dotée à son maximum)	NÉANT
Report à nouveau antérieur	372 233 047,30 €
Soit un bénéfice distribuable	743 163 218,23 €
Distribution d'un dividende d'un montant de	247 501 578,57 €
Solde au report à nouveau	495 661 639,66 €

Le dividende afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2025 est fixé à un montant de 138,41 euros par action y ouvrant droit.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2022	2023	2024
Nombre d'actions	1 788 177	1 788 177	1 788 177
Dividende par action	111,50 €	108,85 €	131,78 €
Dividende total	199 381 735,50 €	194 643 066,45 €	235 645 965,06 €

XIV - RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices a été annexé au présent rapport.

XV - PRISES DE PARTICIPATIONS ET PRISES DE CONTRÔLE

XV.1 PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE EN FRANCE

Conformément aux articles L. 233-6 et L. 247-1 du code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pris aucune participation directe (en capital ou en droits de vote) représentant plus de 5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % ou 50 % du capital de sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française.

XV.2 PRISES DE CONTRÔLE DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE EN FRANCE

Conformément aux articles L. 233-6 et L. 247-1 du code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pris aucun contrôle direct ou indirect dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française.

XVI - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

XVI.1 OPÉRATIONS MODIFIANT LE CAPITAL SOCIAL

Aucune opération n'a eu pour effet de modifier le montant du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

XVI.2 IDENTITÉ DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DÉTENANT PLUS DU VINGTIÈME DU CAPITAL SOCIAL OU DES DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues, en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous informons qu'au 31 décembre 2025, le capital social de la Société est détenu à hauteur de 99,97 % par la société Bouygues, société anonyme, dont le siège social est sis à PARIS (75008) – 32, Avenue Hoche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 572 015 246.

XVI.3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES ET AUX ACTIONS D'AUTOCONTRÔLE

Conformément à l'article L. 233-31 du code de commerce, au 31 décembre 2025, nous vous informons que la Société ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

XVI.4 ALIÉNATIONS D' ACTIONS EFFECTUÉES EN VUE DE RÉGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISÉES

Conformément à l'article L. 233-29 du code de commerce, dans la mesure où la Société ne détient aucune participation réciproque avec une autre société, les régularisations par voie d'aliénation imposées par les dispositions de l'article L. 233-29 du code de commerce ne trouvent pas à s'appliquer.

Ainsi aucune aliénation d'actions n'a été réalisée en vue de régulariser des participations réciproques au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

XVI.5 ACTIONS ACHETÉES ET VENDUES AU TITRE DE L'INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION DE L'ENTREPRISE

(Articles l. 225-208, l. 225-209-2 et l. 225-211 du code de commerce)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune action n'a été achetée ou vendue au titre de l'intéressement des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

XVII - DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous indiquons qu'aucune dépense ni charge non déductible fiscalement, telles que visées au 4 de l'article 39 dudit code, n'a été engagée au cours de l'exercice, de même qu'aucune réintégration de frais généraux visés au 5 de l'article 39 dudit code n'a été opérée.

XVIII - PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous informons qu'à la date de clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2025, la part du capital de la Société détenue par les salariés de la Société, ainsi que par les salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce, est nulle.

Au cours de l'exercice, la Société n'a pas consenti elle-même à ses mandataires sociaux et à ses salariés des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes.

En revanche, conformément aux articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du code de commerce, un rapport spécial relatif aux options de souscriptions d'actions et un rapport spécial relatif aux attributions gratuites d'actions, consenties par la société Bouygues, dont ont pu bénéficier durant l'exercice les dirigeants mandataires sociaux de la Société ainsi que les dix principaux bénéficiaires parmi les salariés de la Société, sont présentés à l'Assemblée Générale.

XIX - OBSERVATIONS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le Comité social et économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'Article L. 2323-7-2 du Code du travail.

XX - AUTORISATIONS DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé :

- Pascal MINAULT, lors de sa séance du 31 octobre 2025, en sa qualité de Directeur Général,
- et Pierre-Eric SAINT-ANDRÉ, nommé à compter du 1^{er} janvier 2026 en qualité de Directeur Général, lors de sa séance du 18 novembre 2025

à consentir des cautions, avals et autres garanties, dans la limite d'un montant de 300 millions d'euros, pour une période d'un an et avec faculté de déléguer.

XXI - RÉOLUTIONS

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons de vous prononcer sur les points suivants figurant à l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2025
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025
- Affectation du résultat de l'exercice 2025 et fixation du dividende
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pascal MINAULT
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier ROUSSAT
- Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Charlotte BOUYGUES
- Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Marie-Luce GODINOT

- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Bouygues, représentée par Monsieur. Stéphane STOLL
- Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur Olivier BOUYGUES
- Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur William BOUYGUES
- Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur Didier CASAS
- Pouvoirs pour formalités

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

XXII - AUTRES INFORMATIONS

Administration et contrôle de la Société

Au 31 décembre 2025, la Société était dirigée par un Président-Directeur Général.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la Société est dirigée par un Président du Conseil d'administration et un Directeur Général.

Concernant les mandats des Commissaires aux comptes, nous vous informons que :

- les mandats de commissaire aux comptes titulaire d'ERNST & YOUNG AUDIT et de commissaire aux comptes suppléant d'AUDITEX arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;
- le mandat de commissaire aux comptes de FORVIS MAZARS SA arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

INDICATIONS	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social	127 967 250	134 113 275	134 113 275	134 113 275	134 113 275
Nombre des actions ordinaires existantes	1 706 230	1 788 177	1 788 177	1 788 177	1 788 177
2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	212 390 295	215 057 923	179 023 035	181 584 932	184 277 983
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	243 312 538	574 086 523	90 171 830	288 381 031	397 778 822
Impôts sur les bénéfices	454 227	1 722 001	37 122	- 1 103 786	5 621 044
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	240 924 492	566 768 048	75 957 867	282 471 475	370 930 171
Résultat distribué	274 191 161	199 381 736	194 643 066	235 645 965	247 501 579
3 - RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôt, mais avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	142,34	320,08	50,41	161,89	219,31
Résultat après impôt, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	141,2	316,95	42,48	157,97	207,43
Dividende net attribué à chaque action	160,7	111,5	108,85	131,78	138,41
4 - PERSONNEL (à l'exclusion de celui à l'étranger)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	527	517	467	480	483
Montant de la masse salariale de l'exercice	51 859 445	55 979 324	37 302 965	47 511 206	54 103 908
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	20 722 935	20 682 529	19 851 177	19 026 767	20 517 930

COMPTES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2025 net	31/12/2024 net
Immobilisations corporelles	444	466
Droits d'utilisation des actifs loués	102	102
Immobilisations incorporelles	6	11
Goodwill	299	304
Coentreprises et entités associées	17	33
Autres actifs financiers non courants	178	190
Impôts différés actifs	71	69
ACTIF NON COURANT	1 117	1 175
Stocks	180	203
Avances et acomptes versés sur commandes	122	128
Clients et comptes rattachés	1 364	1 437
Actifs sur contrats clients	602	716
Actifs d'impôt courants	53	40
Autres créances courantes	878	910
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 070	4 646
Instruments financiers - Couverture des dettes financières	-	-
Autres actifs financiers courants	8	9
ACTIF COURANT	8 277	8 089
Actifs ou activités détenus en vue de la vente	-	-
TOTAL ACTIF	9 394	9 264

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	134	134
Primes et réserves	377	361
Réserve de conversion	21	15
Actions propres détenues	-	-
Résultat net part du Groupe	248	235
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	780	745
Participations ne donnant pas le contrôle	5	5
CAPITAUX PROPRES	785	750
Dettes financières non courantes	302	312
Obligations locatives non courantes	79	85
Provisions non courantes	859	799
Impôts différés passifs	44	27
PASSIF NON COURANT	1 284	1 223
Dettes financières courantes	1	3
Obligations locatives courantes	37	39
Passifs d'impôt courants	114	109
Fournisseurs et comptes rattachés	2 324	2 365
Passifs sur contrats clients	2 534	2 337
Provisions courantes	684	717
Autres passifs courants	1 369	1 413
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	259	298
Instruments financiers - Couverture des dettes financières	-	-
Autres passifs financiers courants	3	10
PASSIF COURANT	7 325	7 291
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	9 394	9 264
ENDETTEMENT FINANCIER NET (-) / EXCÉDENT FINANCIER NET (+)	4 508	4 033

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
CHIFFRE D'AFFAIRES ⁽¹⁾	10 618	10 340
Autres produits de l'activité	11	22
Achats consommés	(6 213)	(5 920)
Charges de personnel	(2 457)	(2 510)
Charges externes	(1 423)	(1 644)
Impôts et taxes	(98)	(98)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(107)	(108)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués	(39)	(41)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(162)	(182)
Variation des stocks de production et de promotion immobilière	8	(29)
Autres produits d'exploitation ⁽²⁾	344	642
Autres charges d'exploitation	(108)	(147)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	374	325
Autres produits opérationnels	-	-
Autres charges opérationnelles	(74)	(56)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	300	269
Produits financiers	128	178
Charges financières	(38)	(75)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (-) / PRODUIT DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET (+)	90	103
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(6)	(7)
Autres produits financiers	40	69
Autres charges financières	(29)	(65)
Impôt	(144)	(132)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	(1)	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	250	237
Résultat net des activités abandonnées	-	-
Résultat net	250	237
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	248	235
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	2
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies par action (en euros)	138,41	131,78
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies dilué par action (en euros)	138,41	131,78

(1) dont chiffre d'affaires réalisé à l'international

(2) dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées et autres

6 446 6 394

158 225

ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

(en millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
RÉSULTAT NET	250	237
Éléments non recyclables en résultat net	-	-
Écarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1	(14)
Réévaluation des placements en instruments de capitaux propres	-	-
Impôts sur éléments non recyclables en résultat net	6	3
Quote-part des produits et charges non recyclables des coentreprises et entités associées	-	-
Éléments recyclables en résultat net	-	-
Écarts de conversion	2	1
Réévaluation des actifs de couverture	9	(8)
Impôts sur éléments recyclables en résultat net	(1)	1
Quote-part des produits et charges recyclables des coentreprises et entités associées	4	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	21	(17)
PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISÉS	271	220
Produits et charges nets comptabilisés part du Groupe	269	219
Produits et charges nets comptabilisés des participations ne donnant pas le contrôle	2	1

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital Prime d'émission	Réserves liées au capital et Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Actions propres détenues	Opérations affectées directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	134	458	208		(79)	721	5	726
Mouvements Exercice 2024 retraités								
Résultat net	-	-	235	-	-	235	2	237
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(16)	(16)	(1)	(17)
Résultat net et produits et charges comptabilisés⁽²⁾	-	-	235	-	(16)	219	1	220
Opérations nettes sur capital et réserves	-	(119)	119	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution	-	-	(195)	-	-	(195)	(1)	(196)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	134	339	367		(95)	745	5	750
Mouvements Exercice 2025								
Résultat net	-	-	248	-	-	248	2	250
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	21 ⁽¹⁾	21	-	21
Résultat net et produits et charges comptabilisés⁽²⁾	-	-	248	-	21	269	2	271
Opérations nettes sur capital et réserves	-	47	(47)	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution	-	-	(236)	-	-	(236)	(2)	(238)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)	-	-	2	-	-	2	-	2
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2025	134	386	334	-	(74)	780	5	785

(1) dont variation de la réserve de conversion

	Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Sociétés contrôlées	2		2
Coentreprises et entités associées	4		4
	6	0	6

(2) Voir état consolidé des produits et charges comptabilisés

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
I - FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		
A - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		
Résultat net des activités poursuivies	250	237
Retraitements :		
Quote-part de résultat revenant aux coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus	28	9
Dividendes des sociétés non consolidées	(1)	(6)
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes	149	128
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués	39	41
Plus et moins-values de cessions d'actifs	(10)	(22)
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines	144	132
Impôts décaissés	(132)	(108)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie générée par l'activité	(6)	(19)
CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés	461	392
Reclassement du coût de l'endettement financier net/produit de l'excédent financier net et des charges d'intérêts sur obligations locatives	(84)	(96)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité y compris dépréciations et provisions courantes ⁽¹⁾	466	518
Flux net de trésorerie généré par l'activité	843	814
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(94)	(144)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	19	33
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles	(2)	(1)
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés	(1)	(2)
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés	9	23
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés	-	(7)
Prix d'acquisition des activités consolidées net de la trésorerie des sociétés acquises	(1)	(4)
Prix de cession des activités consolidées net de la trésorerie des sociétés cédées	-	-
Dettes nettes sur activités consolidées	-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissements : créances non courantes, dividendes reçus des sociétés non consolidées, trésorerie des sociétés déconsolidées sans cession et augmentations de capital des coentreprises et entités associées	(2)	(4)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(72)	(106)
C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires	(1)	1
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(236)	(195)
Dividendes versés par les activités consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle	(2)	(1)
Augmentation des dettes financières courantes et non courantes	9	3
Diminution des dettes financières courantes et non courantes	(3)	(12)
Remboursement des obligations locatives	(45)	(46)
Coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives	84	96
Autres flux liés aux opérations de financement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(194)	(154)
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES		
	(114)	39
Variations de la trésorerie nette (A+B+C+D)	463	593
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE	4 348	3 755
Flux nets	463	593
Flux non monétaires	-	-
Activité détenue en vue de la vente	-	-
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	4 811	4 348
II - FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE	-	-
Flux nets	-	-
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	-	-

(1) Définition de la variation du BFR lié à l'activité : actif courant - passif courant, hors impôts sur les sociétés, hors créances et dettes sur immobilisations, hors dettes financières courantes, hors obligations locatives courantes et hors instruments financiers sur couverture de dettes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(Chiffres exprimés en millions d'euros sauf mention contraire)

NOTE 1. FAITS SIGNIFICATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025

1.1 FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Aucun fait significatif n'est intervenu au 31 décembre 2025.

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Aucun fait significatif n'est intervenu postérieurement au 31 décembre 2025.

NOTE 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE

2.1 PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du groupe Bouygues Construction au 31 décembre 2025 ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, les IAS (*International Accounting Standards*), complétées des interprétations formulées par l'ancien *International Financial Reporting Interpretations Committee* (« IFRIC »), à présent appelé IFRS Interpretations Committee, ou émises par l'organisme qui l'a précédé le *Standing Interpretation Committee* (« SIC »), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 31 décembre 2025, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes présentent en millions d'euros (sauf mention contraire) : le bilan, le compte de résultat, l'état des produits et charges comptabilisés, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2024.

Les comptes consolidés du groupe Bouygues Construction intègrent les comptes de Bouygues Construction S.A. et de ses filiales, ainsi que les participations dans les entités associées, les coentreprises et les activités conjointes. Ils sont présentés en millions d'euros et intègrent les recommandations de présentation du CNC (devenu l'ANC) n° 2020-01 du 6 mars 2020 et n° 2016-01 du 2 décembre 2016 en matière d'états financiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 19 février 2026 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale ordinaire du 21 avril 2026.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs / passifs évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS.

Les méthodes d'évaluations spécifiques aux comptes consolidés sont les suivantes :

JUGEMENTS ET RECOURS À DES ESTIMATIONS

Lors de la préparation des comptes consolidés, conformément aux normes et interprétations, le Groupe procède à des estimations et des hypothèses. Elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill et des participations (note 3.2.4 de l'annexe), de l'évaluation des actifs et des passifs identifiables dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix lors de l'acquisition, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.) (note 19 de l'annexe), de la juste valeur des instruments financiers non cotés (note 17 de l'annexe), de la recouvrabilité des impôts différés actifs en particulier (note 7.4 de l'annexe), en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices, des provisions (litiges et contentieux, etc.) (note 6 de l'annexe), des contrats de location (durées raisonnablement certaines d'exercice et taux d'endettement marginaux, décrites respectivement en notes 2.4.1.1 et 2.4.2.1 de l'annexe), et des marges à fin d'affaires des opérations de construction (note 2.4.3.2 de l'annexe).

Enfin, en l'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, à un autre événement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Lors de la préparation des états financiers, le Groupe a analysé les impacts potentiels du changement climatique. Cette analyse n'a pas conduit à remettre en cause de manière significative les durées de vie et les valeurs résiduelles et recouvrables des actifs non financiers, tels que les immobilisations corporelles et incorporelles, les goodwill ou les droits d'utilisation.

ACTIFS OU ACTIVITÉS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie (UGT) et faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les activités abandonnées sont présentées de la façon suivante dans les états financiers :

- Les actifs et passifs des activités destinées à être cédées sont présentés pour leur montant total dans les rubriques spécifiques du bilan ; les créances et les dettes de ces activités envers les autres entités du Groupe continuent d'être éliminées en consolidation. Le bilan comparatif n'est pas retraité.

- Le résultat net d'impôt des activités abandonnées est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat, qui inclut le résultat net d'impôt de ces activités jusqu'à la date de leur cession, ainsi que le résultat net d'impôt de leur cession proprement dite ; le compte de résultat de l'année précédente présenté à titre comparatif est retraité de façon identique.

- Les flux de trésorerie des activités abandonnées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie, qui inclut les flux générés par ces activités jusqu'à leur date de cession, ainsi que la trésorerie hors impôts générée par leur cession proprement dite ; le tableau des flux de trésorerie de l'année précédente présenté à titre comparatif est retraité de façon identique.

ENJEUX CLIMATIQUES

L'urgence climatique est l'un des enjeux environnementaux et sociétaux majeurs pour chacun des métiers du Groupe. La stratégie climat de Bouygues repose sur trois piliers : le développement d'un portefeuille de solutions contribuant de façon positive aux transitions écologiques et énergétiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) directes et indirectes et la mise en place d'une stratégie de résilience et d'adaptation.

Principales opportunités et principaux risques identifiés par Bouygues Construction

Les principales opportunités identifiées par le Groupe sont issues du développement de nouvelles solutions contribuant aux transitions énergétiques et écologiques et fondées sur le principe de l'économie circulaire.

Les principaux risques identifiés portent, d'une part, sur les risques physiques et d'autre part sur les risques de transition qui concernent plus particulièrement les activités de Bouygues Construction concentrant plus de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Bouygues.

Les conséquences du réchauffement climatique (élévation des températures, sécheresses et inondations, érosion des zones côtières, montée du niveau des mers, etc.) peuvent affecter la résilience d'un nombre croissant d'ouvrages de BTP. La multiplication des épisodes de canicule et les événements météorologiques extrêmes (ouragans, inondations, incendies, etc.) sont également susceptibles d'affecter l'exécution de certains chantiers, avec des impacts sur la productivité, les frais de fonctionnement, les primes d'assurance et donc sur la rentabilité des opérations. La matérialisation de ces risques peut se traduire par l'interruption de l'exploitation des sites de production situés dans les zones concernées (provoquée, par exemple, par un cyclone dans l'océan Indien). Ces risques, lorsqu'ils ne sont pas couverts par les assurances, sont intégrés dans les coûts des contrats au fur et à mesure de leur apparition.

Parmi les risques de transition liés à l'adaptation du Groupe aux évolutions juridiques, techniques ou réglementaires, on peut citer les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières (risque d'augmentation du montant des taxes et du coût des matières premières chargées en énergie grise, l'obligation d'acquiescer des droits d'émissions, l'accroissement des coûts d'exploitation des ouvrages ou encore les incertitudes de marché liées aux projections d'éventuelles taxes carbonées sur les énergies fossiles ou aux conséquences réglementaires), les risques d'approvisionnement (risque de retards ou des ruptures d'approvisionnement ainsi que de fluctuation du coût de ces matières premières) et les risques liés aux obligations réglementaires (risque consécutif au remplacement de certaines techniques existantes par des solutions moins émissives en gaz à effet de serre).

Stratégie climat du Groupe et Gouvernance

La stratégie climat du Groupe a été définie par la direction générale du Groupe, validée par le conseil d'administration et son déploiement est piloté par l'intermédiaire d'un comité transverse.

Comme pour chaque métier du Groupe Bouygues, Bouygues Construction a développé des objectifs de réductions de ses émissions de gaz à effet de serre en suivant la méthodologie Science Based Targets Initiative (SBTi). Depuis fin 2023, Bouygues Construction dispose d'objectifs certifiés à court terme par la SBTi. Cette certification atteste que les engagements sont en adéquation avec les données scientifiques actuelles sur le climat et sont conformes à l'Accord de Paris, dont l'objectif est de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts pour la limiter à 1,5°C.

Stratégie d'adaptation mise en œuvre par le Groupe et impact sur les états financiers

Le Groupe n'a pas identifié à ce jour d'actifs significatifs dont la durée d'utilité devrait être réduite pour des raisons réglementaires ou d'acceptabilité ou qu'il conviendrait d'abandonner.

Lors de l'élaboration du plan à 3 ans, chaque entité de Bouygues Construction présente chaque année son plan stratégique, sa trajectoire de décarbonation et les leviers à mettre en œuvre. Afin que la performance environnementale puisse être pilotée d'une façon concomitante à la performance financière, la stratégie climat est intégrée progressivement dans le cycle de management de chaque métier.

Des scénarii de décarbonation ont été établis par chacune des entités de Bouygues Construction, des priorités d'atténuation des GES ont été définies par familles d'actions et de nouveaux modèles économiques basés notamment sur les principes de l'économie circulaire sont conçus et mis en œuvre. Ces entités élaborent une estimation prévisionnelle des émissions GES en précisant comment la cohérence avec le plan stratégique est assurée (évolution des offres, nouveaux process, investissements, organisation des équipes, etc.). Des indicateurs de performance sont associés aux principaux leviers de décarbonation et suivis chaque année. Au cas particulier de la mise en œuvre de solutions bas carbone, plus coûteuses que les solutions traditionnelles, il est considéré que l'écart de prix pourra être répercuté aux clients.

Les enjeux climatiques à plus long terme sont appréhendés dans les tests de dépréciation des goodwill au travers de l'analyse de sensibilité du calcul à une baisse du flux normatif et du taux de croissance. Dans le Groupe, l'écart entre la valeur recouvrable des actifs et leur valeur comptable est très important, ce qui limite de fait le risque de dépréciation de valeur.

2.2 NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS IFRS

Au 31 décembre 2025, le Groupe a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existants dans les comptes consolidés de l'exercice 2024 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2025.

- Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire en 2025 :

- Amendements à IAS 21 – Absence de convertibilité

Le 12 novembre 2024, la Commission européenne a adopté les amendements à la norme IAS 21 relatifs à l'absence de convertibilité d'une monnaie. Ils précisent dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité. Le Groupe n'a pas identifié de devises susceptibles d'être concernées par une absence de convertibilité au 31 décembre 2025.

- Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2026, dont l'application n'a pas été anticipée par le Groupe :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Corporate Power Purchase Agreements

Le 18 décembre 2024, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la comptabilisation des contrats de fourniture d'électricité renouvelable (Corporate Power Purchase Agreement – CPPA), visant à améliorer l'information financière sur les effets de ces contrats. Ces amendements :

- clarifient les modalités d'application de l'exemption dite d'usage propre (own-use) aux contrats d'approvisionnement en énergie verte avec livraison physique de l'énergie ;
- permettent la comptabilité de couverture pour certains contrats d'électricité renouvelable ;
- et demandent aux entités d'ajouter de nouvelles obligations d'information sur les modalités, le volume, le prix et la juste valeur des contrats d'électricité renouvelable.

Ces amendements ont été adoptés le 1^{er} juillet 2025 par l'Union européenne et seront applicables au 1^{er} janvier 2026. Le Groupe ne détient pas de contrats de fourniture d'électricité renouvelable concernés par ces amendements au 31 décembre 2025.

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs financiers. Ces amendements portent sur la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et passifs financiers et l'appréciation des caractéristiques des flux contractuels pour le classement des actifs financiers (actifs financiers comportant une clause contingente, actifs de titrisation et actifs sans recours).

Ces amendements ont été adoptés le 28 mai 2025 par l'Union européenne et seront applicables au 1^{er} janvier 2026. Sur la base des travaux menés à date, le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif, notamment sur la date de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers. Le chiffrage devrait être finalisé au cours du premier trimestre 2026.

- Principales normes, amendements et interprétations essentiels publiés par l'IASB, non adoptés par l'Union européenne :

- IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ».

IFRS 18 remplacera IAS 1 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées afin de permettre aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur la performance financière des entreprises au travers de trois axes principaux :

- L'amélioration de la comparabilité du compte de résultat avec l'introduction de nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et la mise en place de sous-totaux obligatoires ;
- L'amélioration des informations communiquées sur les indicateurs de performance ; et
- La revue de la pertinence des informations à communiquer dans les états financiers ou dans les notes annexes afin que celles-ci soient les plus utiles aux investisseurs.

La norme IFRS 18, sous réserve de son adoption par l'UE, sera applicable au 1^{er} janvier 2027 avec une application rétrospective. Elle pourra faire l'objet d'une application anticipée dès 2026. Son impact sur la présentation des états financiers et des annexes aux états financiers est en cours d'analyse par le Groupe qui n'a pas prévu d'anticiper son application.

2.3 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.3.1 MODES D'INTÉGRATION ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés sur lesquelles Bouygues Construction exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Pour les activités contrôlées conjointement et qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les charges et les produits, les actifs et passifs sont comptabilisés selon les intérêts détenus dans l'activité conjointe.

Les sociétés sur lesquelles Bouygues Construction exerce une influence notable ainsi que les coentreprises qui confèrent des droits sur l'actif net sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Évolution du périmètre de consolidation :

Exercice	31/12/2025	31/12/2024
Sociétés contrôlées	212	211
Activités conjointes	118	121
Coentreprises et entités associées	50	44
TOTAL	380	376

2.3.2 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les états financiers des filiales consolidées dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au taux de change moyen annuel pour le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie.

Les différences de conversion qui en découlent sont inscrites dans la rubrique « Réserve de conversion » figurant dans les capitaux propres.

Les différences de change relatives à une dette libellée en monnaie étrangère, comptabilisée comme couverture de l'investissement net dans une entité étrangère, sont imputées dans les capitaux propres.

2.3.3 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.3.4 IMPOSITIONS DIFFÉRÉES

Les impositions différées sont constatées, sur la totalité des différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif (approche bilan) ; elles résultent :

- des différences temporelles apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale ; elles sont, soit :
- des sources d'impositions futures (impôts différés passifs : IDP) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée ;
- des sources de déductions futures (impôts différés actifs : IDA) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Les IDA sont revus à chaque clôture et comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date d'arrêtés des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2025, les différences temporelles et les reports fiscaux déficitaires des entités françaises ont été comptabilisés au taux adopté, soit 25,83 % pour 2025 et au-delà.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont présentés en actif ou en passif non courant.

2.3.5 CONTRATS DE CONCESSIONS ET PPP (PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ)

Le Groupe détient des participations dans des sociétés titulaires de contrats de concessions/PPP (Partenariat Public Privé), qui sont traités conformément aux modalités définies par l'interprétation IFRIC 12.

2.4 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.4.1 ACTIF

2.4.1.1 Actif non courant

Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées initialement au coût de revient de l'acquisition.

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité ou des modes d'amortissement différents, ces dernières sont comptabilisées séparément (approche par composant).

Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, et de tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ; toutes les remises et rabais commerciaux sont déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges sauf lorsqu'elles améliorent la performance de l'immobilisation définie à l'origine, augmentent sa durée de vie, ou réduisent les coûts opérationnels antérieurement établis.

Après sa comptabilisation initiale en tant qu'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul d'amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur. Le Groupe applique le traitement de référence en comptabilisant les immobilisations selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser l'actif.

La base amortissable correspond au coût d'achat diminué le cas échéant de la valeur résiduelle finale estimée nette des frais de sortie. La valeur résiduelle d'une immobilisation corporelle est le montant que l'entreprise recevrait actuellement pour l'actif si celui-ci était déjà dans les conditions d'âge et d'usure prévues à la fin de sa durée de vie utile (hors effet inflation).

Les principales durées d'utilité retenues sont :

- constructions : 10 à 40 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages : de 3 à 15 ans ;
- autres immobilisations corporelles : de 3 à 10 ans selon la nature du bien (matériel de transport, matériel et mobilier de bureau...).

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en « Autres produits et charges d'exploitation », sauf lorsqu'ils répondent aux critères de classification en « Autres produits et charges opérationnels » (note 2.4.3.5 de l'annexe).

Droits d'utilisation des actifs loués

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative (note 10.1 de l'annexe) ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée exécutoire retenue correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Lorsque le Groupe réalise une opération de cession-bail, correspondant à la vente au sens de la norme IFRS 15 d'un bien à un tiers pour le reprendre en location en tant que preneur, le droit d'utilisation est calculé selon la proportion de la valeur nette comptable antérieure du bien transféré, et représente le droit d'utilisation que le Groupe conserve. Cette proportion est basée sur le rapport des obligations locatives ramenées sur le prix de vente du bien. De même le résultat de cession n'est constaté qu'à hauteur des droits effectivement transférés à l'acquéreur-bailleur. Au tableau des flux de trésorerie, le prix de cession est classé en opérations d'investissement pour la partie cédée et en opérations de financement pour la partie conservée (correspondant à la dette sur obligations locatives).

Les droits d'utilisation chez Bouygues Construction sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers, dont les durées sont généralement de neuf ans en France.

Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable, sans substance physique et contrôlé par l'entité. Il peut être :

- séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante),
- issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères d'activation (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable).

Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.

Regroupements d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, qui apprécient notamment la notion de « prise de contrôle » dans l'application faite aux opérations d'acquisition ou de cession de titres ; selon le cas, les impacts sont pris en compte de résultat consolidé ou en capitaux propres.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la juste valeur de la contrepartie transférée est affectée aux actifs et passifs identifiables acquis. Ces derniers sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3R. Cette méthode consiste à réestimer les actifs et passifs acquis, pour leur juste valeur totale (et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise).

Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3R offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, méthode dite du « goodwill complet ») ;
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, méthode dite du « goodwill partiel »).

Les goodwills déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle ; cette méthode consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Les droits des participations ne donnant pas le contrôle sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise ; les normes révisées laissent le choix à l'appréciation d'un goodwill complet ou partiel (acquisitions nouvelles).

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le goodwill (ou écart d'acquisition) représente tout excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition.

Le goodwill représente un paiement effectué par l'acquéreur en anticipation d'avantages économiques futurs provenant d'actifs qui ne peuvent être identifiés de manière individuelle et comptabilisés séparément.

Il est comptabilisé dans le poste « goodwill » s'il est positif et repris en résultat dès l'exercice d'acquisition s'il est négatif.

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les amortissements des actifs corporels et incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont constatés en résultat opérationnel courant.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur conformément à IAS 36 dans le cadre d'un test de dépréciation annuel (*impairment test*). En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle par étape, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat. En cas de perte de contrôle avec conservation d'une participation, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de goodwill complémentaire.

En cas de cession partielle des activités constitutives du regroupement d'UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du goodwill affecté à l'activité cédée, à proportion de sa valeur relative dans le regroupement d'UGT à la date de cession, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le goodwill lié à l'activité cédée, conformément à IAS 36.86.

À ce titre, le goodwill est affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

Le Groupe réalise le test de dépréciation du goodwill sur le seul regroupement d'UGT BTP en raison de la transversalité et des projets communs présents dans ce regroupement.

La valeur du regroupement d'UGT est déterminée par la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie (*Discounted Cash Flow* : D.C.F.) selon les principes suivants :

- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital, en utilisant pour les capitaux propres un panel de sociétés comparables et pour l'endettement deux hypothèses : une structure sans endettement – 100% fonds propres (H1) et une structure d'endettement 1/3 dette - 2/3 fonds propres (H2) ;
- les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires à moyen terme élaboré par la direction du regroupement d'UGT ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif après charge de loyers et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec les perspectives de développement des marchés sur lesquels opère le regroupement d'UGT, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable des actifs du regroupement d'UGT ainsi déterminée est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé après prise en compte des droits d'utilisation et déduction faite des obligations locatives.

La prise en compte des effets de la norme IFRS 16 dans les tests de dépréciation décrite ci-avant est une méthode de simplification acceptée.

Le plan d'affaires utilisé a été établi dans le cadre du cycle de management du Groupe.

Il repose notamment sur les hypothèses de stabilité du périmètre et de continuité de l'exploitation sur les trois années du plan d'affaires.

Le Groupe a fixé un objectif de rentabilité, décliné par année.

Cet objectif est intégré dans les hypothèses du plan d'affaires. Le plan d'affaires tient compte de l'expérience passée ainsi que des sources d'informations extérieures.

Hypothèses retenues :

- taux d'actualisation retenu : 7,45 % / 7,02 % selon l'hypothèse de structure d'endettement respectivement (H1) ou (H2) ;
- taux de croissance retenu : 2 %.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont comptabilisés en fonction de leurs modalités de gestion et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. En fonction de ces critères, les actifs financiers sont comptabilisés (note 3.2.5 de l'annexe) :

- au coût amorti ;
- en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- en juste valeur par résultat.

• Titres de participation et autres titres

Les instruments de capitaux propres autres que les titres consolidés sont comptabilisés en juste valeur. La contrepartie des variations de cette juste valeur dépend du choix irrévocable fait lors de la comptabilisation initiale de ces instruments et peut être soit le compte de résultat (en « Autres produits et charges financiers ») ou les capitaux propres non recyclables (en « Eléments non recyclables en résultat net »). Le choix de comptabilisation est effectué titre par titre.

• Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti. Conformément à IFRS 9, une dépréciation est constatée dès la comptabilisation initiale, reflétant le risque de défaut attendu dans les douze mois suivants. Cette dépréciation est comptabilisée en compte de résultat.

2.4.1.2 Actif courant

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient, ou au prix du marché s'il est inférieur.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, compte tenu des échéances courtes, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent, à court terme, sans taux d'intérêt déclaré et sont évaluées au montant de la facture d'origine, sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Dans le cadre des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les clients et comptes rattachés incluent les facturations ou situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage).

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 (principalement lorsque les risques d'insolvabilité du débiteur, de retard de paiement et de dilution sont transférés en substance à un tiers) a conduit le Groupe à décomptabiliser les créances cédées visées par ces programmes. En l'absence de transfert, une dette financière est comptabilisée. Ces cessions sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

Actifs sur contrats clients

Les actifs sur contrats clients représentent un droit conditionnel pour le Groupe à recevoir une rémunération au titre de biens ou services déjà transférés aux clients, et dont l'exigibilité est soumise à d'autres conditions que le passage du temps. Les actifs sur contrats clients (note 4.4 de l'annexe) comprennent ainsi les actifs qui représentent le chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement et dont la facturation est subordonnée à la fourniture d'autres biens et services et/ou à la réalisation de jalons ou d'étapes définies au contrat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur dans la catégorie des « actifs disponibles à la vente ».

Les valeurs comptables retenues pour les disponibilités et dépôts à court terme, concours bancaires courants dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché en raison de leur caractère court terme.

2.4.2 PASSIF

2.4.2.1 Passif non courant

Dettes financières non courantes

À l'exception des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur (intégrant une composante de risque de contrepartie qui est non significative), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Obligations locatives non courantes

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixes en substance, c'est-à-dire ceux qui, même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la devise et de la durée du contrat et d'un spread sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de

location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques pouvant être estimée de façon fiable.

Elles comprennent pour l'essentiel :

• Avantages au personnel

Provisions pour indemnités de fin de carrière (IFC) :

Le Groupe provisionne les indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite, non couvertes par des polices d'assurances.

Le calcul de la provision est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ». L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés.

L'évaluation sur la base conventionnelle tient compte des éléments suivants :

- classement du personnel en groupes homogènes en fonction du statut, de l'âge et de l'ancienneté,
- salaire mensuel majoré du coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
- taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
- taux de rotation (*turn-over*) déterminé en fonction de la tranche d'âge et par catégorie socioprofessionnelle,
- espérance de vie : table de mortalité INSEE 2017-2019.

Provisions pour pensions - régimes à prestations définies :

Le Groupe applique les principes définis par IAS 19 révisée pour calculer et comptabiliser ses obligations liées aux régimes à prestations définies (note 19 de l'annexe).

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur actuelle de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice, au titre des prestations définies, reflètent la meilleure estimation des variables qui détermineront le coût final des avantages évalués ; elles sont cohérentes entre elles. Le taux d'actualisation et de rendement des actifs est déterminé par rapport au taux de marché attendu, en considérant le calendrier estimé des versements de prestations. Le taux d'actualisation de l'engagement est déterminé par référence au taux de marché, à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Conformément à IAS 19 révisée, l'ensemble des écarts actuariels concernant les plans relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont comptabilisés en provisions non courantes par contrepartie des capitaux propres.

Provision pour médailles du travail :

Le Groupe provisionne le coût des médailles d'ancienneté (10, 20, 30 et 40 ans) selon la « méthode rétrospective en droits projetés » à la date d'obtention des médailles.

Le Groupe affecte en résultat la variation des droits résultant des évolutions sur hypothèses actuarielles.

• Provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe

• Garanties données aux clients (provisions SAV) :

Elles sont destinées à couvrir les risques mis à la charge de la société durant la période de garantie (essentiellement garantie décennale en France). Les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises ; ces provisions sont constituées au fur et à mesure de la prise en compte des produits, selon des données statistiques déterminées par référence à l'expérience acquise en ce domaine sur une longue durée.

• Coûts de remise en état des sites :

Les coûts de remise en état des sites relatifs à des dégradations progressives font l'objet de provisions au passif.

2.4.2.2 Passif courant

Fournisseurs et autres créditeurs

En raison de leur caractère à court terme, ces dettes sont évaluées à leur valeur nominale dans les comptes consolidés, dans la mesure où elles constituent une estimation raisonnable de leur valeur de marché.

Provisions courantes

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation, comprennent pour l'essentiel :

- les provisions pour risque chantier, travaux et fin de chantier ;
- les provisions pour pertes à terminaison sur contrats clients. Elles concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent en compte, notamment, les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

Passifs sur contrats clients

Les passifs sur contrats clients représentent l'obligation pour le Groupe de transférer des biens ou des services pour lesquels un paiement a déjà été reçu de la part du client, ou lorsque le droit inconditionnel au paiement est déjà acquis. Ils incluent les avances et acomptes reçus sur commandes et les écarts liés à l'avancement d'un contrat (note 11.1 de l'annexe).

2.4.3 COMPTE DE RÉSULTAT

2.4.3.1 Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé représente le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services pour lesquels le client a bénéficié du transfert de contrôle de l'actif produit. Il inclut, après élimination des opérations internes, le chiffre d'affaires des sociétés contrôlées et des activités conjointes.

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- un contrat client et ses différentes obligations de performances sont identifiés,
- un prix de transaction est déterminé et affecté aux différentes obligations de performance,
- les obligations de performances distinctes du contrat sont satisfaites,
- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable,
- le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable,
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La majorité des contrats ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

2.4.3.2 Comptabilisation des contrats de construction

Le chiffre d'affaires relatif aux activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total et prend en compte, notamment, les réclamations acceptées par le client ou hautement probables.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux (*output method*) ou des coûts des travaux exécutés (*input method*).

Dès lors qu'une perte sur contrat est connue et estimable de manière fiable, elle fait l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en « Provisions courantes ». La perte est reconnue en totalité, quel que soit le degré d'avancement.

2.4.3.3 Résultats sur opérations faites en commun

Ils correspondent à la quote-part de résultats, provenant des sociétés en participation et *joint-ventures* non consolidées. À ce titre, ces résultats font partie intégrante du résultat opérationnel et sont présentés en « Autres produits et charges d'exploitation ».

2.4.3.4 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond à l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou détenues en vue de la vente, et de l'impôt.

Les éventuelles dépréciations de goodwill sont comprises dans le résultat opérationnel.

2.4.3.5 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. La nature de ces éléments est décrite dans la note 13.2 de l'annexe.

2.4.3.6 Paiement en actions

Les paiements fondés sur des actions sont réalisés au sein du Groupe au travers de plans de souscription d'actions.

Les options de souscription d'actions consenties aux dirigeants mandataires sociaux ou à des salariés du Groupe sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées (correspondant à la juste valeur des services rendus par les

employés en contrepartie des options reçues) est comptabilisée en charge de personnel sur la durée d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Cette charge de personnel est évaluée à la date d'attribution des options à partir du modèle de Black & Scholes. Cette juste valeur ne fait pas l'objet d'une réévaluation ultérieure.

Les paiements fondés sur des actions sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 2.

2.4.3.7 Produit de l'excédent financier net

Le produit de l'excédent financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'excédent financier net pendant la période (note 9 Principaux éléments de variation de l'excédent financier net), y compris les résultats de couverture de taux et de change y afférents.

2.4.3.8 Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du produit de l'excédent financier net.

2.4.4 INSTRUMENTS FINANCIERS

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers dans le but de limiter l'incidence des variations de change et de taux d'intérêt sur leur compte de résultat. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants :

- achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ;
- swaps de taux d'intérêt, achat de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux ;
- swaps sur matières premières dans le cadre de la couverture du risque sur matières premières.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change, et au risque de taux, font l'objet d'états de reportings réguliers et spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

• Nature des risques auxquels le Groupe est exposé et principe de gestion de ces risques financiers

Risque de change

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part de dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles et plus généralement aux risques « pays ».

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales par rapport à la devise fonctionnelle du chantier ou de l'entité concernée. Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire ; si le sous-jacent de la couverture disparaît (prestation non réalisée, commande annulée, etc.), l'opération de couverture est immédiatement dénouée.

Par ailleurs, les titres de participation des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la société qui les détient.

Risque de taux

Le principal risque de taux auquel les sociétés du groupe sont exposées concerne l'évolution défavorable des taux d'intérêts européens. En effet, compte tenu du volume significatif d'excédent de trésorerie en Euro inscrit au bilan du Groupe, son compte de résultat peut être affecté par une baisse importante et soudaine des taux d'intérêts en euro. Afin de sécuriser la rémunération de la trésorerie excédentaire du Groupe, des opérations de swaps de taux d'intérêts peuvent être réalisées.

Risque sur matières premières

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque sur matières premières. Les principales expositions concernent la sensibilité de certains projets spécifiques aux variations du coût des matières premières principalement liées aux produits pétroliers et à certains métaux. Des opérations de couverture via des instruments financiers de marché peuvent être mises en place sur les projets concernés.

• Principes et règles de comptabilisation des opérations de couverture utilisées par le Groupe

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Le Groupe procède alors, suivant le cas à trois types de comptabilisation :

Couverture des flux de trésorerie (cash-flow hedge)

La couverture de flux de trésorerie correspond à la couverture des variations de flux futurs de trésorerie de l'élément couvert ou d'une opération future.

Dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

Couverture de juste valeur (fair value hedge)

La couverture de juste valeur a pour objet de limiter les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif présent dans le bilan.

Dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère

La couverture d'un investissement net dans une entité étrangère correspond à la couverture du risque de change sur la part d'actif net détenue par la société consolidante dans cette entité.

Lorsqu'une dette en devise étrangère couvre un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de conversion entre la devise et l'euro sont directement comptabilisés dans les capitaux propres. Quand l'instrument de couverture est un instrument dérivé, la variation de valeur sur l'instrument de couverture qui est considérée constituer une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres ; la partie inefficace étant comptabilisée immédiatement en résultat.

Comme requis par la norme IFRS 9, il est tenu compte, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers dérivés, du risque de crédit pour les instruments dérivés actifs et du risque de crédit propre pour les instruments dérivés passifs. Ces composantes n'ont pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

2.4.5 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7. Il analyse la variation de la trésorerie du Groupe qui est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.4.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan font l'objet d'une synthèse en note 18.

2.4.7 EBITDA APRÈS LOYER

L'EBITDA après Loyer correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges d'intérêts sur obligations locatives corrigé des dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, aux provisions et autres dépréciations ainsi que des effets liés aux pertes de contrôle. Ces derniers concernent l'impact lié aux réévaluations des lots conservés.

2.4.8 ENDETTEMENT/EXCÉDENT FINANCIER NET

L'endettement/excédent financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières non courantes et courantes composées principalement des autres emprunts auprès d'établissement de crédit, des autres emprunts et dettes diverses (dettes sur compléments de prix d'acquisition, engagement d'augmentation de capital ou de rachat de minoritaires, etc.) ;
- instruments financiers (couverture des dettes financières évaluées à leur juste valeur).

L'endettement/excédent financier net n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Selon que ce solde est positif ou négatif, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net.

2.4.9 CASH-FLOW LIBRE

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives.

Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et du besoin en fonds de roulement lié aux immobilisations d'exploitation.

2.4.10 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité présentée dans le tableau des flux de trésorerie résulte de la variation :

- des stocks et encours ;
- des avances et acomptes versés ;
- des créances clients et comptes rattachés ;
- des actifs sur contrats clients ;
- des dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- des passifs sur contrats clients ;
- des provisions courantes ;
- des autres éléments d'actif et de passif courants (hors impôts sur les sociétés, hors trésorerie nette et dettes financières courantes, hors instruments de couverture, hors obligations locatives courantes et hors créances et dettes sur immobilisations).

2.5 AUTRES INFORMATIONS

Dans le cadre d'IAS 1 révisée (présentation des états financiers), le Groupe présente les composantes du résultat net global sous la forme de deux états détaillés, et ce comme autorisé par l'IASB :

- le compte de résultat net,
- l'état des produits et charges comptabilisés intégrant les autres éléments du résultat global tels que les charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres consolidés.

Bouygues Construction entre dans le périmètre de consolidation de la société Bouygues SA pour la présentation des comptes consolidés de cette dernière.

NOTE 3. ACTIF NON COURANT

3.1 SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS CONSOLIDÉS NETS DE L'EXERCICE (EXPLOITATION ET FINANCIER)

	2025	2024
Acquisitions d'immobilisations corporelles	93	143
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1	1
INVESTISSEMENTS BRUTS D'EXPLOITATION ⁽¹⁾	94	144
Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés) ⁽²⁾	2	6
INVESTISSEMENTS BRUTS CONSOLIDÉS	96	150
Cessions d'actifs non courants ⁽³⁾	(28)	(56)
INVESTISSEMENTS NETS CONSOLIDÉS	68	94

(1) Correspond au total de la ligne « Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles » du tableau des flux de trésorerie.

(2) Correspond au total des lignes « Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés » et « Prix d'acquisition des activités consolidées net de la trésorerie des sociétés acquises » du tableau des flux de trésorerie 2025 après prise en compte de la trésorerie des sociétés acquises pour (0,9) million d'euros (cf. note 21.1 de l'annexe).

(3) Correspond aux lignes « Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles », « Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés » et « Prix de cession des activités consolidées net de la trésorerie des sociétés cédées » du tableau des flux de trésorerie 2025 après prise en compte de la trésorerie des sociétés cédées pour (0,4) million d'euros.

3.2 ACTIF NON COURANT : ANALYSE DES VARIATIONS NETTES DE L'EXERCICE

3.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
Brut					
31/12/2023	401	817	243	25	1 486
Flux 2024					
Écarts de conversion	3	12	2	1	18
Changements de périmètre	-	-	(1)	-	(1)
Investissements de l'exercice	6	90	26	21	143
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(8)	(68)	(30)	(29)	(135)
31/12/2024	402	851	240	18	1 511
Flux 2025					
Écarts de conversion	(7)	(28)	(5)	(2)	(42)
Changements de périmètre	1	(3)	(1)	-	(3)
Investissements de l'exercice	3	49	17	24	93
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	-	(89)	(19)	(5)	(113)
31/12/2025	399	780	232	35	1 446

	Terrains et Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur					
31/12/2023	(218)	(647)	(185)	-	(1 050)
Flux 2024					
Écarts de conversion	(3)	(10)	(2)	-	(15)
Changements de périmètre	-	-	1	-	1
Dotations et reprises ⁽¹⁾	(11)	(69)	(22)	-	(102)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	6	85	30	-	121
31/12/2024	(226)	(641)	(178)	-	(1 045)
Flux 2025					
Écarts de conversion	7	23	4	-	34
Changements de périmètre	-	3	1	-	4
Dotations et reprises ⁽¹⁾	(11)	(70)	(20)	-	(101)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	-	88	18	-	106
31/12/2025	(230)	(597)	(175)	-	(1 002)

	Terrains et Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
Net					
31/12/2024	176	210	62	18	466
31/12/2025	169	183	57	35	444

(1) Dont perte de valeur en 2024 : 0 million d'euros
Dont perte de valeur en 2025 : 0 million d'euros

3.2.2 DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS

	Terrains et Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
Brut				
31/12/2023	224	8	13	245
Flux 2024				
Écarts de conversion	1	1	-	2
Changements de périmètre	-	-	-	-
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	(9)	-	-	(9)
31/12/2024	216	9	13	238
Flux 2025				
Écarts de conversion	(4)	-	-	(4)
Changements de périmètre	-	-	-	-
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location ⁽¹⁾	9	(3)	2	8
31/12/2025	221	6	15	242

	Terrains et Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur				
31/12/2023	(130)	(5)	(7)	(142)
Flux 2024				
Écarts de conversion	(1)	-	-	(1)
Changements de périmètre	-	-	-	-
Dotations et reprises	(33)	(5)	(3)	(41)
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	43	4	1	48
31/12/2024	(121)	(6)	(9)	(136)
Flux 2025				
Écarts de conversion	2	-	-	2
Changements de périmètre	-	-	-	-
Dotations et reprises	(32)	(4)	(3)	(39)
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	24	8	1	33
31/12/2025	(127)	(2)	(11)	(140)

	Terrains et Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
Net				
31/12/2024	95	3	4	102
31/12/2025	94	4	4	102

(1) Dont 39 millions d'euros de droits d'utilisation liés aux nouveaux contrats de location.

3.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Frais de développement	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations corporelles	Total
Brut				
31/12/2023	-	105	12	117
Flux 2024				
Écarts de conversion	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	4	4
Investissements de l'exercice	-	1	-	1
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	-	(2)	(6)	(8)
31/12/2024	-	104	10	114
Flux 2025				
Écarts de conversion	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-
Investissements de l'exercice	-	1	-	1
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	-	(6)	-	(6)
31/12/2025	-	99	10	109

	Frais de développement	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations corporelles	Total
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur				
31/12/2023	-	(99)	(5)	(104)
Flux 2024				
Écarts de conversion	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-
Dotations et reprises ⁽¹⁾	-	(5)	(1)	(6)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	-	7	-	7
31/12/2024	-	(97)	(6)	(103)
Flux 2025				
Écarts de conversion	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-
Dotations et reprises ⁽¹⁾	-	(3)	(2)	(5)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	-	5	-	5
31/12/2025	-	(95)	(8)	(103)

	Frais de développement	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations corporelles	Total
Net				
31/12/2024	-	7	4	11
31/12/2025	-	4	2	6

(1) Dont perte de valeur en 2024 : 0 million d'euros
Dont perte de valeur en 2025 : 0 million d'euros

3.2.4 GOODWILL

	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
31/12/2023	303	-	303
Flux 2024			
Changements de périmètre	-	-	-
Perte de valeur	-	-	-
Autres mouvements (écarts de conversion et autres)	1	-	1
31/12/2024	304	-	304
Flux 2025			
Changements de périmètre	-	-	-
Perte de valeur	-	-	-
Autres mouvements (écarts de conversion et autres)	(5)	-	(5)
31/12/2025	299	-	299

Les enjeux climatiques sont considérés dans le plan stratégique validé par le Conseil d'Administration, au travers des plans d'affaires qui sont utilisés pour les tests de dépréciation du Goodwill (Cf. note 2.1 de l'annexe).

3.2.5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Autres actifs financiers non courants							
	Coentreprises et entités associées ⁽³⁾	Participations non consolidées ⁽¹⁾	Autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾	Total	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Actifs d'impôts différés ⁽²⁾
31/12/2024	46	31	187	218	(41)	223	69
Flux 2025							
Écarts de conversion	4	-	(9)	(9)	-	(5)	-
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Investissements et augmentations diverses	3	1	19	20	-	23	-
Quote-part de résultat, dotations, reprises et variations de juste valeur par résultat	4	7	-	7	(5)	6	4
Cessions et réductions diverses	-	(8)	(22)	(30)	-	(30)	-
Autres produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	(1)
Virements de rubriques et autres mouvements	(22)	(1)	-	(1)	1	(22)	(1)
31/12/2025	35	30	175	205	(45)	195	71
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	(18)	-	(27)	(27)	-	-	-
VALEUR NETTE AU 31/12/2025	17	30	148	178	-	-	71

(1) Éléments présentés en « Autres actifs financiers non courants » au bilan consolidé

(2) Cf. note 7 de l'annexe

(3) Y compris goodwill sur entités associées : 3 millions d'euros au 31 décembre 2025

Autres actifs financiers non courants							
	Coentreprises et entités associées ⁽³⁾	Participations non consolidées ⁽¹⁾	Autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾	Total	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Actifs d'impôts différés ⁽²⁾
31/12/2023	57	39	165	204	(32)	229	62
Flux 2024							
Écarts de conversion	(1)	-	5	4	-	4	-
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Investissements et augmentations diverses	-	2	40	42	-	42	-
Quote-part de résultat, dotations, reprises et variations de juste valeur par résultat	-	-	-	-	(14)	(14)	4
Cessions et réductions diverses	(3)	(22)	(26)	(48)	-	(51)	-
Autres produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	3
Virements de rubriques et autres mouvements	(7)	12	3	15	5	13	-
31/12/2024	46	31	187	218	(41)	223	69
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	(13)	-	(28)	(28)	-	-	-
VALEUR NETTE AU 31/12/2024	33	31	159	190	-	-	69

(1) Éléments présentés en « Autres actifs financiers non courants » au bilan consolidé

(2) Cf. note 7 de l'annexe

(3) Y compris goodwill sur entités associées : 8 millions d'euros au 31 décembre 2024

3.2.6 COENTREPRISES ET ENTITÉS ASSOCIÉES

	Quote-part de capitaux propres	Goodwill net sur coentreprises et entités associées	Valeur nette
31/12/2023	28	8	36
Flux 2024			
Résultat de l'exercice	-	-	-
Écarts de conversion	(1)	-	(1)
Autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-
Résultats nets et produits et charges nets comptabilisés	(1)	-	(1)
Investissements et augmentations de capital	-	-	-
Affectation du résultat N-1, distributions de dividendes, cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(2)	-	(2)
31/12/2024	25	8	33
Flux 2025			
Résultat de l'exercice	4	(5)	(1)
Écarts de conversion	4	-	4
Autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-
Résultats nets et produits et charges nets comptabilisés	8	(5)	3
Investissements et augmentations de capital	3	-	3
Affectation du résultat N-1, distributions de dividendes, cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(22)	-	(22)
31/12/2025	14	3	17

Principales coentreprises et entités associées	31/12/2024	Flux nets 2025	31/12/2025	dont quote-part de résultat et perte de valeur
Entités associées				
STADE DE FRANCE	5	(4)	1	3
VSL JAPON	1	-	1	-
ULIVING@ESSEX3 LLP	3	-	3	-
AUTRES	2	3	5	4
Coentreprises				
UBY	3	(3)	-	(8)
Sté AMÉNAGEMENT ANSE DU PORTIER	5	(5)	-	4
VSL CHILI	2	-	2	-
QUAI 22 PANORAMA	2	(2)	-	-
RICHELMI	6	(4)	2	(4)
AUTRES	4	(1)	3	-
TOTAL	33	(16)	17	(1)

Pertes cumulées sur les coentreprises et entités associées non prises en compte : (13) millions d'euros

Pour les principales coentreprises et entités associées, les montants globaux au titre des éléments d'Actif et de Passif, de produits et de charges sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Montants à 100 %	31/12/2025 STADE DE FRANCE	31/12/2024 STADE DE FRANCE
Actif non courant ⁽¹⁾	-	10
Actif courant	16	88
TOTAL ACTIF	16	98
Capitaux propres	4	16
Passif non courant	-	5
Passif courant	12	77
TOTAL PASSIF	16	98
Chiffre d'affaires	67	56
Résultat opérationnel	10	(6)
RÉSULTAT NET	8	(3)

(1) Net de subventions reçues

3.2.7 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

3.2.7.1 Participations non consolidées

Participations non consolidées ⁽¹⁾	31/12/2025		31/12/2024	
	Juste valeur	% de détenion	Juste valeur	% de détenion
Sociétés françaises				
BOUYGUES CONSTRUCTION AIRPORT CONCESSIONS EUROPE SAS	6	51 %	6	51%
BELLOVA	1	10 %	1	10%
KLEOM	-	100 %	1	100%
OPALE DEFENSE SAS	1	16 %	1	16%
Filiales et participations françaises diverses	6	-	6	-
SOUS-TOTAL	14	-	15	-
Sociétés étrangères				
CROSS YARRA PARTNERSHIP (AUSTRALIE)	15	10 %	15	10 %
Filiales et participations étrangères diverses	1	-	1	-
SOUS-TOTAL	16	-	16	-
TOTAL	30	-	31	-

(1) Non consolidées compte tenu :
- de l'absence de contrôle ou d'influence du Groupe sur ces entités ;
- d'une contribution potentielle aux états financiers consolidés non significative.

3.2.7.2 Autres actifs financiers non courants

Ils incluent les rubriques principales ci-après :

	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations	48	48
Prêts et créances immobilisés	85	95
Autres immobilisations financières	15	16
- Dépôts et cautionnements	14	15
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	1

3.2.7.3 Répartition par nature des participations non consolidées et des autres actifs financiers non courants (hors coentreprises et entités associées)

	Autres actifs financiers à la juste valeur par OCI ⁽¹⁾	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers au coût amorti	Total
31/12/2024	7	25	158	190
Flux 2025	-	(2)	(10)	(12)
31/12/2025	7	23	148	178
Échéance à moins d'1 an	-	-	20	20
Échéance entre 1 et 5 ans	-	-	85	85
Échéance supérieure à 5 ans	7	23	43	73

(1) Variations enregistrées en *Other Comprehensive Income* (état consolidé des produits et charges comptabilisés)

3.2.7.4 Répartition par niveau des actifs et passifs financiers

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 (cours cotés non ajustés) : cours auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 (données observables) : données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (tel qu'un prix) ou indirectement (c'est-à-dire déduites de prix observables) ;
- niveau 3 (données non observables) : données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs (par exemple, extrapolation de courbes de taux sur des périodes longues non observables). Sont principalement concernés dans le Groupe certains titres de participation non consolidés.

	Niveau 1 Cours cotés	Niveau 2 Données observables	Niveau 3 Données non observables	31/12/2025
Actifs financiers à la juste valeur par OCI ⁽¹⁾	-	-	7	7
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	23	23
Trésorerie nette	4 811	-	-	4 811
Instruments financiers actifs et passifs court terme	5	-	-	5

(1) Variations enregistrées en *Other Comprehensive Income* (état consolidé des produits et charges comptabilisés)

NOTE 4. ACTIF COURANT

4.1 STOCKS

	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Stocks de matières premières et produits finis	169	(19)	150	194	(14)	180
Stocks sur opérations immobilières	31	(1)	30	25	(2)	23
TOTAL	200	(20)	180	219	(16)	203

	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice	
	2025	2024	2025	2024
Dépréciations de stocks de matières premières et produits finis	(10)	(4)	5	5
Dépréciations de stocks sur opérations immobilières	-	(1)	-	2
TOTAL	(10)	(5)	5	7

4.2 AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES

	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	122	-	122	128	-	128
TOTAL	122	-	122	128	-	128

4.3 CLIENTS, ACTIFS D'IMPÔTS ET AUTRES CRÉANCES COURANTES

	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances clients et comptes rattachés	1 490	(126)	1 364	1 572	(135)	1 437
Actifs sur contrats clients	602	-	602	716	-	716
Actif d'impôt (courants)	62	(9)	53	47	(7)	40
Autres créances courantes	922	(44)	878	956	(46)	910
- Autres créances opérationnelles (Personnel/ Organismes sociaux/État/Autres créances)	460	(3)	457	494	(5)	489
- Créances diverses (Comptes courants, etc.)	380	(41)	339	363	(41)	322
- Charges constatées d'avance	82	-	82	99	-	99
TOTAL	3 076	(179)	2 897	3 291	(188)	3 103

4.4 ACTIFS SUR CONTRATS CLIENTS

	Flux 2025				
	31/12/2024	Écarts de conversion	Changements de périmètre et autres mouvements	Variations liées à l'activité	31/12/2025
Coût d'obtention des contrats clients	-	-	-	-	-
Coût d'exécution des contrats clients	-	-	-	-	-
Écarts liés à l'avancement des contrats	716	(25)	(6)	(83)	602
TOTAL ACTIFS SUR CONTRATS CLIENTS	716	(25)	(6)	(83)	602

4.5 RÉPARTITION DES CRÉANCES CLIENTS NETTES ENTRE ENCOURS NON ÉCHUS ET ÉCHUS

	Encours échus					
	Encours non échus	0 à 6 mois	6 à 12 mois	À plus de 12 mois	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	1 018	183	76	213	1 490	1 572
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	-	(3)	(5)	(118)	(126)	(135)
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	1 018	180	71	95	1 364	-
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS 31/12/2024	1 083	205	35	114	-	1 437

4.6 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Bouygues Relais	2 280	-	2 280	2 089	-	2 089
Uniservice	1 719	-	1 719	1 523	-	1 523
By Construction Relais	-	-	-	1	-	1
Autres disponibilités	1 051	-	1 051	1 032	-	1 032
Valeurs mobilières de placement	20	-	20	1	-	1
TOTAL	5 070	-	5 070	4 646	-	4 646

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et peuvent être facilement convertis en numéraire.

	Zone Europe										Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
	Euro	Livre sterling	Franc suisse	Autres devises Europe	Dollar de Hong Kong	Dollar australien	Dollar US	Dollar canadien	Dollar de Singapour	Autres devises ⁽¹⁾		
Disponibilités et équivalents de trésorerie	2 547	551	569	52	334	370	244	6	20	377	5 070	4 646
Concours bancaires courants et Soldes créditeurs de banque	(181)	(7)	(26)	(1)	(7)	(3)	(9)	(1)	(4)	(20)	(259)	(298)
TOTAL 31/12/2025	2 366	544	543	51	327	367	235	5	16	357	4 811	-
TOTAL 31/12/2024	2 177	428	408	61	232	276	304	1	26	435	-	4 348

(1) Les autres devises concernent principalement la zone Afrique pour 175 millions d'euros en 2025 et 361 millions d'euros en 2024.

La trésorerie nette présentée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités	5 050	4 645
Valeurs mobilières de placement	20	1
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 070	4 646
Concours bancaires courants et Soldes créditeurs de banque	(259)	(298)
TOTAL TRÉSORERIE NETTE	4 811	4 348

NOTE 5. CAPITAUX PROPRES

5.1 CAPITAL DE BOUYGUES CONSTRUCTION SA

Au 31 décembre 2025, le capital social de Bouygues Construction SA est constitué de 1 788 177 actions d'une valeur nominale de 75 Euros.

L'évolution sur l'année 2025 est la suivante :

	Flux 2025			31/12/2025
	31/12/2024	Augmentation	Réduction	
Actions	1 788 177	-	-	1 788 177
NOMBRE DE TITRES	1 788 177	-	-	1 788 177
Nominal en euros	75	-	-	75
CAPITAL EN EUROS	134 113 275	-	-	134 113 275

5.2 OPÉRATIONS AFFECTÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

5.2.1 ANALYSE DE LA RUBRIQUE « PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES »

	31/12/2024	Flux 2025	31/12/2025
Réserves des écarts actuariels (nettes d'impôts)	(103)	7	(96)
Réserve de juste valeur sur instruments de capitaux propres (nettes d'impôts)	(4)	-	(4)
Réserve de conversion des filiales contrôlées	10	2	12
Réserves de juste valeur sur instruments financiers de couverture (nettes d'impôts)	(2)	8	6
Quote part des retraitements sur mises en équivalence	4	4	8
TOTAL PART GROUPE	(95)	21	(74)
Autres produits et charges sur participations ne donnant pas le contrôle	(1)	-	(1)
TOTAL	(96)	21	(75)

5.2.2 RÉSERVES DE CONVERSION (PART GROUPE)

Les réserves de conversion incluent la variation de change cumulée des filiales contrôlées ainsi que des coentreprises et entités associées.

Principaux écarts de conversion au 31 décembre 2025 déterminés sur les sociétés étrangères dont les états financiers sont exprimés en :

Devises	31/12/2024	Flux 2025	31/12/2025
Dollar australien	17	3	20
Livre sterling	9	(1)	8
Franc suisse	7	-	7
Dollar de Hong Kong	1	(2)	(1)
Dollar de Singapour	1	2	3
Dollar canadien	-	-	-
Dollar US	(9)	3	(6)
Autres devises	(11)	1	(10)
TOTAL	15	6	21

NOTE 6. PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

6.1 PROVISIONS NON COURANTES

	Avantages au personnel	Litiges et contentieux	Garanties données SAV	Risques sur participations	Risques divers étranger	Autres provisions non courantes	Total
31/12/2023	150	84	372	63	29	28	726
Flux 2024							
Écarts de conversion	(1)	-	10	-	1	(1)	9
Virements de rubriques et autres mouvements	-	-	-	(7)	-	-	(7)
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes actuariels	14	-	-	-	-	-	14
Dotations	20	13	145	-	3	4	185
Reprises utilisées	(19)	(5)	(56)	-	-	(7)	(87)
Reprises non utilisées	-	(16)	(19)	-	(4)	(2)	(41)
31/12/2024	164	76	452	56	29	22	799
Flux 2025							
Écarts de conversion	-	-	(15)	-	(3)	-	(18)
Virements de rubriques et autres mouvements	-	-	(4)	3	-	9	8
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Gains et pertes actuariels	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Dotations	19	28	170	2	-	7	226
Reprises utilisées	(27)	(2)	(78)	-	(8)	(8)	(123)
Reprises non utilisées	-	(8)	(19)	(1)	-	(3)	(31)
31/12/2025	155	94	506	60	18	26	859

6.2 PROVISIONS COURANTES

	Provisions risques sur chantiers terminés	Provisions charges de fin de chantier	Provisions pour pertes à terminaison	Autres provisions courantes	Total
31/12/2023	68	182	252	148	650
Flux 2024					
Écarts de conversion	-	1	6	1	8
Virements de rubriques et autres mouvements	-	(6)	-	7	1
Changements de périmètre	-	-	2	-	2
Dotations	18	80	128	123	349
Reprises utilisées	(8)	(61)	(47)	(82)	(198)
Reprises non utilisées	(12)	(20)	(44)	(19)	(95)
31/12/2024	66	176	297	178	717
Flux 2025					
Écarts de conversion	(2)	(7)	(20)	(4)	(33)
Virements de rubriques et autres mouvements	-	1	-	(1)	-
Changements de périmètre	-	-	-	(1)	(1)
Dotations	25	82	102	121	330
Reprises utilisées	(5)	(61)	(57)	(90)	(213)
Reprises non utilisées	(12)	(25)	(69)	(10)	(116)
31/12/2025	72	166	253	193	684

NOTE 7. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

7.1 ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Évolution des impôts différés au bilan consolidé	Flux 2025			31/12/2025
	31/12/2024	Produits nets / (Charges nettes)	Autres flux	
Impôts différés Actif	69	4	(2)	71

7.2 PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Évolution des impôts différés au bilan consolidé	Flux 2025			31/12/2025
	31/12/2024	Produits nets / (Charges nettes)	Autres flux	
Impôts différés Passif	27	25	(8)	44

7.3 RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS PAR NATURE

	Flux 2025						Actifs/Passifs d'impôt différé nets
	Actifs/Passifs d'impôt différé nets	Changements de périmètre	Écarts de conversion	Produits (charges) comptabilisés en résultat	Produits (charges) comptabilisés en capitaux propres	Autres mouvements	
	31/12/2024						31/12/2025
A. Déficits fiscaux	2	-	-	157	-	-	159
B. Différences temporaires ⁽¹⁾	40	-	-	(178)	6	-	(132)
TOTAL	42	-	-	(21)	6	-	27

(1) Liées aux décalages fiscaux et retraitements de consolidation

Principales sources d'impôts différés par nature

	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour avantages du personnel (principalement IFC et pensions)	41	36
Déficits fiscaux	159	2
Provisions réglementées	35	31
Droits d'utilisation des actifs loués	(15)	(16)
Obligations locatives	17	17
Réévaluation des actifs	-	-
Autres ⁽¹⁾	(210)	(28)
TOTAL	27	42

(1) Concerne principalement des impôts différés passifs relatifs aux retraitements de consolidation

7.4 DÉLAI DE RÉCUPÉRATION ESTIMÉ DES ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

31 décembre 2025	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Impôts différés Actifs	45	9	17 ⁽¹⁾	71

(1) Principalement liés aux indemnités de fin de carrière et aux pensions

7.5 ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS

Compte tenu de leur faible probabilité de récupération, certains actifs d'impôt différé sont non comptabilisés à fin 2025. Il s'agit essentiellement de déficits fiscaux générés à l'étranger ou en France.

	31/12/2024	Flux 2025	31/12/2025
Impôts différés non comptabilisés	440	(24)	416

NOTE 8. DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES

8.1 RÉPARTITION DES EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS PAR ÉCHÉANCE

	Dettes financières courantes				Dettes financières non courantes						Total échéance à plus d'un an 2025	Total échéance à plus d'un an 2024
	Intérêts courus	Autres dettes financières courantes	Total échéance à moins d'un an 2025	Total échéance à moins d'un an 2024	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus		
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	1	1	2	7	-	-	-	-	-	7	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	1	3	3	3	3	4	11	27	30
Emprunt Uniservice	-	-	-	-	-	-	-	268	-	-	268	282
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	-	1	1	-	10	3	3	271	4	11	302	-
TOTAL 31/12/2024	-	-	-	3	2	4	4	286	4	12	-	312

8.2 LIGNES CONFIRMÉES ET UTILISÉES

	Lignes confirmées - Échéances				Lignes utilisées - Échéances			
	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Au-delà	Total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Au-delà	Total
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	7	-	8	1	7	-	8
Emprunts et dettes financières diverses	-	12	15	27	-	12	15	27
Emprunt Uniservice et Bypar ⁽¹⁾	-	700	-	700	-	268	-	268
TOTAL	1	719	15	735	1	287	15	303

(1) Lignes de crédit confirmées et non utilisées : 432 millions d'euros

8.3 LIQUIDITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Au 31 décembre 2025, la trésorerie disponible s'élève à 4 811 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 432 millions d'euros de lignes bancaires confirmées et non utilisées à cette date.



(1) Dettes financières non courantes (302) millions d'euros et dettes financières courantes (1) million d'euros

Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque de liquidité. Les crédits bancaires contractés par le groupe Bouygues Construction ne comportent aucun covenant financier ni aucun trigger event.

8.4 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE PAR NATURE DE TAUX

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

En pourcentage	31/12/2025	31/12/2024
Dettes à taux fixe ⁽¹⁾	12,1 %	2,9 %
Dettes à taux variable	87,9 %	97,1 %

(1) Dettes à taux fixe pour plus d'un an

8.5 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR DEVICES

	Zone Europe									
	Euro	Livre sterling	Franc suisse	Couronne tchèque	Autres devises	Dollar US	Dollar australien	Dollar de Hong Kong	Autres devises	Total
Non courant 31/12/2025	1	14	82	21	-	93	55	30	6	302
Courant 31/12/2025	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Non courant 31/12/2024	-	14	82	19	-	106	58	33	-	312
Courant 31/12/2024	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3

8.6 PROGRAMME DE CESSIION DE CRÉANCES

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 a conduit le Groupe à décomptabiliser les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées décomptabilisées au 31 décembre 2025 est de 68 millions d'euros contre 80 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ces cessions sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

NOTE 9. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATION DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET

9.1 VARIATIONS DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET

	31/12/2024	Flux de trésorerie	Changements de périmètre	Écarts de conversion	Variation des justes valeurs	Autres mouvements	31/12/2025
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 646	540	(3)	(113)	-	-	5 070
• Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	(298)	42	(2)	(1)	-	-	(259)
TRÉSORERIE NETTE (A)	4 348	582⁽¹⁾	(5)⁽¹⁾	114⁽¹⁾	-	-	4 811
• Dettes financières non courantes	(312)	(8) ⁽²⁾	-	18	-	-	(302)
• Dettes financières courantes	(3)	2 ⁽²⁾	-	-	-	-	(1)
• Instruments financiers - couverture des dettes financières	-	-	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (B)	(315)	(6)	-	18	-	-	(303)
EXCÉDENT FINANCIER NET (A) + (B)	4 033	576	(5)	(96)	-	-	4 508

(1) Flux nets de trésorerie sur l'année 2025 de + 463 millions d'euros analysés au tableau des flux de trésorerie

(2) Flux nets de trésorerie liés aux dettes financières courantes et non courantes sur l'année 2025 de + 6 millions d'euros analysés dans l'état consolidé des flux de trésorerie se décomposant en une augmentation de 9 millions d'euros et en une diminution de (3) millions d'euros

9.2 PRINCIPALES VARIATIONS DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET AU COURS DE L'EXERCICE

Excédent financier net au 31/12/2024	4 033
Générées par l'activité	843
Liées aux opérations d'investissement	(72)
Opérations sur capital	-
Dividendes versés	(238)
Produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives	84
Changements de périmètre sur l'endettement financier brut	-
Change sur la trésorerie nette et l'endettement financier brut	(96)
Remboursement des obligations locatives	(45)
Opérations entre actionnaires	(1)
Autres	-
EXCÉDENT FINANCIER NET AU 31/12/2025	4 508

NOTE 10. OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES

10.1 RÉPARTITION DES OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES PAR ÉCHÉANCE

	Obligations locatives courantes	Obligations locatives non courantes						Total échéance à plus d'un an
	Total échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	
Total 31/12/2025	37	24	20	13	9	5	8	79
Total 31/12/2024	39	28	16	13	10	7	11	85

L'échéancier des obligations locatives sur la base des flux de trésorerie contractuels non actualisés se présente ainsi :

	Valeur au bilan	Total des flux contractuels non actualisés	Moins d'un an	Obligations locatives courantes et non courantes					
				1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus
Total 31/12/2025	116	133	43	27	21	16	11	6	9
Total 31/12/2024	124	133	43	30	17	14	11	8	10

10.2 VARIATION DES OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES

	31/12/2024	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Loyers versés	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2025
Obligations locatives non courantes	85	(1)	-	-	(5)	79
Obligations locatives courantes	39	(1)	-	(45)	44	37
TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES	124	(2)	-	(45)	39	116

NOTE 11. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIFS COURANTS

11.1 PASSIF COURANT

	31/12/2025	31/12/2024
Dettes financières courantes ⁽¹⁾	1	3
Obligations locatives courantes	37	39
Passifs d'impôt courants	114	109
Fournisseurs et comptes rattachés	2 324	2 365
Passifs sur contrats clients ⁽²⁾	2 534	2 337
Provisions courantes ⁽³⁾	684	717
Autres passifs courants, comptes de régularisation et assimilés :	1 369	1 413
- Autres dettes opérationnelles (personnel, organismes sociaux, Etat)	940	987
- Produits différés	-	-
- Autres dettes non financières	429	427
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	259	298
Instruments financiers - Couverture des dettes financières	-	-
Autres passifs financiers courants	3	10
TOTAL PASSIF COURANT	7 325	7 291

(1) Cf. analyse en note 8 de l'annexe

(2) Cf. analyse en note 11.2 de l'annexe

(3) Cf. analyse en note 6.2 de l'annexe

11.2 PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS

	Flux 2025				
	31/12/2024	Écarts de conversion	Changements de périmètre et autres mouvements	Variations liées à l'activité	31/12/2025
Avances et acomptes reçus sur commandes	687	(19)	(4)	134	798
Écarts liés à l'avancement des contrats	1 650	(39)	(2)	127	1 736
TOTAL PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS	2 337	(58)	(6)	261	2 534

NOTE 12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Conformément à la norme IFRS8 - Secteurs opérationnels, le Groupe Bouygues Construction n'identifie qu'un seul secteur opérationnel correspondant aux activités de construction, les informations financières étant analysées globalement par le principal décideur opérationnel. En conséquence, aucune information sectorielle distincte n'est présentée.

12.1 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE LA FRANCE ET L'INTERNATIONAL

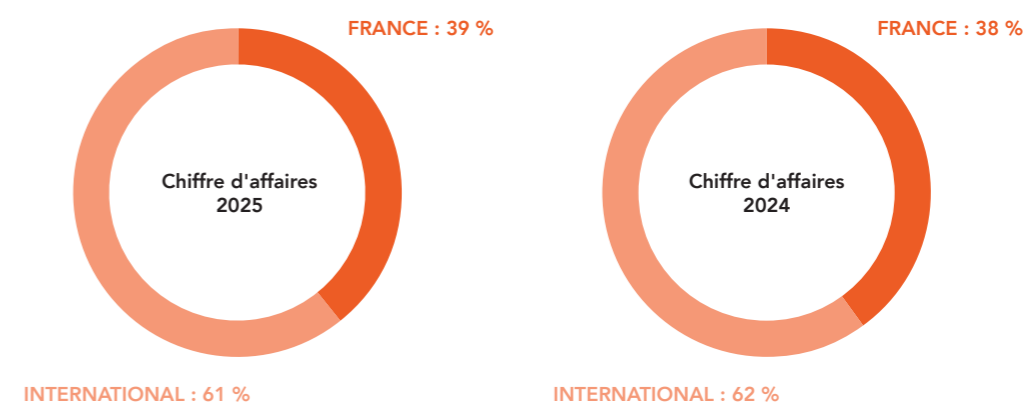
L'analyse du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée en fonction du lieu de réalisation du chiffre d'affaires.

	Année 2025		
	France	International	Total
Chiffre d'affaires	4 172	6 446	10 618

	Année 2024		
	France	International	Total
Chiffre d'affaires	3 946	6 394	10 340

Au titre des exercices 2025 et 2024, il n'existe pas de contrat d'échange de biens ou de services significatif et aucun revenu significatif ne repose sur une obligation de performance antérieure à l'année en cours.

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



12.2 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Chiffre d'affaires 2025		Chiffre d'affaires 2024	
	Total	%	Total	%
France	4 172	39,3 %	3 946	38,2 %
Union européenne (27 membres)	430	4,1 %	435	4,2 %
Autres pays d'Europe	2 708	25,5 %	2 478	24,0 %
Afrique	663	6,2 %	694	6,7 %
Moyen-Orient	185	1,7 %	271	2,6 %
Amériques	377	3,6 %	404	3,9 %
Asie/Pacifique/Océanie	2 083	19,6 %	2 112	20,4 %
TOTAL	10 618	100 %	10 340	100 %

Le chiffre d'affaires réalisé au sein des autres pays européens est constitué pour 68 % par le Royaume-Uni et pour 31 % par la Suisse (respectivement 69 % et 24 % pour 2024).

12.3 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE DE MARCHÉS

En pourcentage	2025			2024		
	France	International	Ensemble	France	International	Ensemble
Marchés publics ⁽¹⁾	36 %	38 %	38 %	35 %	39 %	37 %
Marchés privés	64 %	62 %	62 %	65 %	61 %	63 %

(1) Chiffre d'affaires facturé directement aux services de l'Etat, collectivités locales et entreprises publiques en France et à l'étranger

12.4 CARNET DE COMMANDES

	Flux 2025					
	31/12/2024	Écarts de conversion	Changements de périmètre et autres mouvements	Prises de commandes	Chiffre d'affaires comptabilisé	31/12/2025
Total du carnet de commandes	18 185	(347)	149	10 121	(10 618)	17 490
dont maturité inférieure à 1 an	8 964	-	-	-	-	9 089
dont maturité comprise entre 1 et 5 ans	8 819	-	-	-	-	8 256
dont maturité supérieure à 5 ans	402	-	-	-	-	145

Le carnet de commandes représente le volume d'activité traitée restant à réaliser pour les opérations ayant fait l'objet d'une prise de commande ferme, c'est-à-dire dont le contrat a été signé et est entré en vigueur (après l'obtention de l'ordre de service et la levée des conditions suspensives).

NOTE 13. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET EBITDA APRÈS LOYER

13.1 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation comptabilisés en résultat opérationnel courant se décomposent de la façon suivante :

	2025	2024
Différences de change	6	(8)
Plus-values nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11	23
Plus-values nettes de cessions de titres	(1)	-
Impacts des instruments financiers sur le résultat opérationnel	(1)	1
Reprise de provisions non utilisées	157	225
Redevances pour concessions de brevets	(2)	(2)
Crédits d'impôt recherche	6	4
Impacts des renégociations des contrats de location	-	-
Autres produits et charges d'exploitation ⁽¹⁾	60	252
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	236	495

(1) Correspond principalement :

- à des remboursements d'assurances et indemnités diverses en 2025
- aux parts hors Groupe des refacturations aux sociétés en participation (SEP) et aux groupements d'intérêt économique (GIE) d'industries, telles que les refacturations de personnel et d'autres prestations, à des subventions d'investissements, à des redevances et reversements aux ayants droits ainsi qu'à des créances irrécouvrables en 2024

13.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

	2025	2024
Résultat opérationnel courant	374	325
Autres produits opérationnels	-	-
Autres charges opérationnelles	(74)	(56)
Résultat opérationnel	300	269
Taux de marge (% CA) ROC	3,5 %	3,1 %

Le résultat opérationnel courant 2025 intègre une charge de loyers de 230 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16 (note 2.4.2.1 de l'annexe). Cette charge s'élevait à 248 millions d'euros en 2024. Ces montants concernent principalement des charges de loyer liées aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur. Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées en « Charges externes ».

Les autres produits et charges opérationnels se composent de (74) millions d'euros de coûts additionnels liés à un changement de réglementation dans l'un des pays où le Groupe Bouygues Construction exerce son activité.

13.3 EBITDA APRÈS LOYER

	2025	2024
Résultat opérationnel courant	374	325
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(6)	(7)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :	-	-
- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(107)	(108)
- Dotations aux provisions et dépréciations nettes de reprises utilisées	(162)	(182)
Retraitement des autres produits d'exploitation :	-	-
- Reprises de provisions et dépréciations non utilisées et autres	158	225
EBITDA APRÈS LOYER	479	383

NOTE 14. PRODUIT DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

14.1 DÉCOMPOSITION DU PRODUIT DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET

	2025	2024
Coût de l'endettement financier brut	(12)	(15)
- Charges d'intérêt nettes sur dettes financières	(12)	(15)
- Impacts des instruments financiers sur endettement financier brut	-	-
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	102	118
- Produits d'intérêt nets sur trésorerie et équivalents de trésorerie	102	118
- Impacts des instruments financiers sur trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
Produit de l'excédent financier net	90	103

14.2 DÉCOMPOSITION DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2025	2024
Dividendes sur titres non consolidés	1	6
Reprises/(Dotations) financières nettes	(3)	(4)
Charges d'actualisation nettes	-	-
Variation de juste valeur des autres actifs et passifs financiers	7	14
Abandons de comptes courants, plus et moins-values sur cessions de titres non consolidés et autres actifs financiers, intérêts nets hors endettement et divers	6	(12)
TOTAL AUTRES PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS	11	4

NOTE 15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

15.1 DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS

	2025			2024		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(55)	(68)	(123)	(47)	(86)	(133)
Impositions différées passif	(24)	(1)	(25)	(1)	(2)	(3)
Impositions différées actif	5	(1)	4	2	2	4
TOTAL	(74)	(70)	(144)	(46)	(86)	(132)

15.2 RAPPROCHEMENT ENTRE TAUX THÉORIQUE D'IMPÔT ET TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (PREUVE D'IMPÔT)

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
RÉSULTAT NET	250	237
Neutralisation	-	-
Impôt	144	132
Résultat des coentreprises et entités associées	1	-
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS INTÉGRÉES POURSUIVIES AVANT IMPÔTS	395	369
Taux théorique d'impôt de l'exercice en France	25,83 %	25,83 %
Effets liés à la non reconnaissance des reports déficitaires et autres décalages temporels : création, (utilisation)	3,49 %	1,48 %
Effets des différences permanentes	4,49 %	10,98 %
Impôts forfaitaires, de distribution et crédits d'impôts	5,22 %	4,02 %
Écarts de taux sur plus-values de cessions	(0,49 %)	(0,76 %)
Écarts de taux d'impôt, impositions étrangères, report variable	(2,01 %)	(5,84 %)
TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION	36,53 %	35,71 %

NOTE 16. RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES ET RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat net des activités poursuivies par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net des activités poursuivies (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2025 à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle, soit 1 788 177 actions.

	2025	2024
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe	248 M€	235 M€
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	1 788 177	1 788 177
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PART DU GROUPE PAR ACTION EN EUROS	138,41 €	131,78 €

Le résultat net des activités poursuivies dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation compte tenu de la conversion de toutes les actions potentielles pouvant avoir un effet dilutif. Le résultat est identique, il n'existe pas d'instruments dilutifs.

	2025	2024
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe	248 M€	235 M€
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour la détermination du résultat net des activités poursuivies dilué par action	1 788 177	1 788 177
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES DILUÉ PART DU GROUPE PAR ACTION EN EUROS	138,41 €	131,78 €

NOTE 17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux ci-après présentent au 31 décembre 2025 la somme des encours notionnels de chaque type de produits utilisé, avec répartition par maturité résiduelle et par devise.

17.1 COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX ET DU RISQUE DE CHANGE

17.1.1 ANALYSE PAR TYPE DE PRODUITS

	31/12/2025	31/12/2024
Achats à terme	226	357
Ventes à terme	392	225
Swaps de change	2	1
Swaps de taux ⁽¹⁾	1 000	850
Options de taux (caps, floors)	2	9
Dérivés de matières premières	-	-
TOTAL	1 622	1 442

(1) Ce montant concerne des taux fixes reçus.

17.1.2 ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR DEVISE D'ORIGINE

	31/12/2025												
	Date d'échéance			Total	Devise d'origine								
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		EUR	AUD	GBP	HKD	CHF	USD	MAD	SAR	Autres
Achats à terme	209	17	-	226	125	61	12	5	10	6	-	-	7
Ventes à terme	370	22	-	392	6	90	90	75	62	27	16	9	17
Swaps de change	2	-	-	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux	600	400	-	1 000	1 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux (caps, floors)	2	-	-	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 183	439	-	1 622	1 135	151	102	80	72	33	16	9	24

17.2 VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

	31/12/2025							Total	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissements nets à l'étranger
	Devise d'origine										
DÉRIVÉS À L'ACTIF	EUR	HKD	USD	GBP	CAD	Autres					
Achats à terme	6	-	-	-	-	-	6	-	6	-	
Ventes à terme	-	1	1	-	-	-	2	-	2	-	
Swaps de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options de taux (caps, floors)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL À L'ACTIF	6	1	1	-	-	-	8	-	8	-	

	31/12/2025							Total	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissements nets à l'étranger
	Devise d'origine										
DÉRIVÉS AU PASSIF	EUR	HKD	USD	GBP	CAD	Autres					
Achats à terme	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(1)	-	
Ventes à terme	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	(1)	-	
Swaps de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	
Options de taux (caps, floors)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL AU PASSIF	(1)	-	-	(1)	(1)	-	(3)	-	(3)	-	

TOTAL NET	5	1	1	(1)	(1)	-	5	-	5	-
------------------	----------	----------	----------	------------	------------	----------	----------	----------	----------	----------

En cas de translation de la courbe des taux de + 1,00 % (et respectivement - 1,00 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à une valeur négative de 6,4 millions d'euros (respectivement une valeur positive de 16,7 millions d'euros).

En cas de translation des cours de devises de + 1,00 % de l'euro (et respectivement de - 1,00 %) par rapport aux autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à une valeur positive de 9,1 millions d'euros (respectivement une valeur positive de 1,1 million d'euros).

Les calculs ont été effectués par le Groupe ou obtenus de contreparties bancaires avec lesquelles les instruments financiers ont été contractés.

NOTE 18. ENGAGEMENTS HORS BILAN

18.1 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements de garantie incluent les activités détenues en vue de la vente.

	31/12/2025	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	4	-	3	1
Avals, cautions et garanties données ⁽¹⁾	19	19	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	23	19	3	1
Avals, cautions et garanties reçues	-	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	-	-	-	-
SOLDE NET	23	19	3	1

(1) Le Groupe est susceptible d'accorder dans le cadre de ses opérations courantes des garanties pluriannuelles (de type garantie décennale) qui font généralement l'objet de provisions sur une base statistique au passif du bilan. Les garanties de marché accordées par les établissements financiers aux clients du Groupe constituent pour ces établissements des engagements hors-bilan. Dans le cas où ces garanties pourraient donner lieu à paiement de sommes quelconques, elles feraient alors l'objet de provisions au bilan du Groupe.

18.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS

	31/12/2025	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Obligations en matière de provision retraite (IFC)	-	-	-	-
Effets non échus	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS DONNÉS	-	-	-	-
Obligations en matière de provision retraite (IFC)	-	-	-	-
Effets non échus	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS REÇUS	-	-	-	-
SOLDE NET	-	-	-	-

La présentation des engagements ci-avant n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

NOTE 19. EFFECTIF MOYEN ET ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

19.1 EFFECTIF MOYEN

	2025	2024
Cadres	6 677	6 544
Agents de maîtrise et employés	2 386	2 358
Compagnons	3 427	3 344
Sous-total effectif France	12 490	12 246
Effectifs contrats expatriés et contrats locaux	22 768	23 710
TOTAL EFFECTIF MOYEN	35 258	35 956

19.2 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

19.2.1 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	31/12/2024	Flux 2025	31/12/2025
Indemnités de fin de carrière (IFC)	124	-	124
Médailles du travail et autres	35	(8)	27
Autres avantages post-emploi (pensions)	5	(1)	4
TOTAL	164	(9)	155

Ces engagements font l'objet de provisions enregistrées en passif non courant.

19.2.2 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL, ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE (AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI) HORS MÉDAILLES DU TRAVAIL

19.2.2.1 Régimes à cotisations définies

	2025	2024
Montants comptabilisés en charges	162	157

Les cotisations définies indiquées ci-dessus sont celles versées aux caisses de retraites (régimes obligatoires et complémentaires).

19.2.2.2 Régimes à prestations définies (engagements en matière de retraite)

a. Montants comptabilisés au bilan

	Indemnités de fin de carrière		Pensions		Total	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Valeur actualisée des obligations	124	124	346	363	470	487
Juste valeur des actifs du régime (fonds dédiés)	-	-	(467)	(442)	(467)	(442)
Plafonnement des actifs	-	-	125	84	125	84
PASSIFS NETS COMPTABILISÉS	124	124	4	5	128	129
dont déficit comptabilisé en provision	124	124	4	5	128	129
dont régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	-	-	-	-	-	-
Ratio : fonds dédiés/valeur actualisée des obligations	-	-	135 %	122 %	-	-

La juste valeur des actifs du régime se répartit par type de support comme suit :

	2025		2024	
Instruments de capitaux propres	114	24 %	112	25 %
Instruments de dettes	55	12 %	56	13 %
Immobilier	179	39 %	154	35 %
Fonds de placement	57	12 %	-	0 %
Liquidités	43	9 %	4	1 %
Autres	19	4 %	116	26 %
TOTAL	467	100 %	442	100 %

b. Variations des éléments du bilan (provisions non courantes)

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	2025	2024	2025	2024
Ouverture	124	113	5	4
Coûts des services rendus et passés	9	7	5	4
Charges d'intérêts	4	4	-	-
Charge totale reconnue	13	11	5	4
Reprises utilisées (prestations servies et cotisations versées)	(8)	(8)	(10)	(8)
Écarts de conversion	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres	(5)	8	4	5
Virement de rubrique et autres mouvements	-	-	-	-
Activités détenues en vue de la vente	-	-	-	-
Clôture	124	124	4	5
dont déficit comptabilisé en provision	124	124	4	5
dont régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	-	-	-	-

Le montant des cotisations à verser aux fonds de pension prévu en 2026 est estimé à 9 millions d'euros.

Les écarts actuariels comprennent :

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	2025	2024	2025	2024
Détail des écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres	-	-	-	-
Effet des changements d'hypothèses démographiques	(7)	(9)	-	(1)
Effet des changements d'hypothèses financières	(2)	7	(39)	52
Effet des ajustements issus de l'expérience	4	10	14	-
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers	-	-	(10)	(28)
Effet du plafonnement des actifs	-	-	39	(18)
TOTAL	(5)	8	4	5

c. Répartition par zone géographique au 31 décembre 2025

	France et DOM	Union européenne	Autres pays européens	Total
Provisions non courantes (bilan) :	-	-	-	-
- Indemnités de fin de carrière	124	-	-	124
- Pensions	-	4	-	4
Provisions reconnues au passif du bilan	124	4	-	128
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	-	-	-	-
TOTAL	124	4	-	128

d. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

	2025	2024
Taux d'actualisation :		
- Indemnités de fin de carrière	3,85 % (iboxx € corporate A10+)	3,38 % (iboxx € corporate A10+)
- Pensions	1 % à 3,84 %	0,90 % à 3,18 %
Âge de départ en retraite :		
- Cadres	65 ans	65 ans
- Etam/compagnons	64 ans	64 ans
Augmentation future des salaires :		
- Indemnités de fin de carrière	2,24 % à 4,44 %	2,22 % à 4,39 %
- Pensions	1,5 % à 4,5 %	1,5 % à 4,5 %

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés.

L'impact d'une hausse ou d'une baisse complémentaire des taux d'actualisation en France et à l'internationale sur les engagements est présenté ci-dessous :

	Hypothèse	Hausse	Baisse
Indemnités de fin de carrière (France)	70 points de base	(8)	8
Pensions (International)	50 points de base	-	-

Par ailleurs, une variation à la hausse du taux d'augmentation des salaires en France de 50 points de base, entraînerait une augmentation de la provision pour 6 millions d'euros.

NOTE 20. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- Les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction.
- Les opérations commerciales et financières avec les sociétés du groupe Bouygues et les sociétés sur lesquelles Bouygues Construction exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Identités des parties liées :

- Parties liées en amont : Bouygues SA et autres sociétés détenues par Bouygues SA.
- Activités conjointes : principalement des sociétés en participations de travaux.
- Co-entreprises et entités associées.
- Autres parties liées : essentiellement les transactions avec des sociétés non consolidées détenues par Bouygues Construction.

20.1 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les informations sur les parties liées incluent les activités détenues en vue de la vente.

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Parties liées en amont	(190)	(231)	200	289	4 061 ⁽¹⁾	3 669	409 ⁽²⁾	497
Activités conjointes	-	(61)	329	305	177	202	271	232
Coentreprises et entités associées	(5)	(5)	243	276	69	81	46	23
Autres parties liées	-	(5)	253	229	140	166	255	123
TOTAL	(195)	(302)	1 025	1 099	4 447	4 118	981	875
Échéances < 1 an	-	-	-	-	4 391	4 042	713	593
Échéances > 1 an < 5 ans	-	-	-	-	27	39	268	282
Échéances > 5 ans	-	-	-	-	29	37	-	-
Dont dépréciation de créances	-	-	-	-	67	67	-	-

(1) Dont Bouygues Relais 2 280 millions d'euros ; Uniservice 1 719 millions d'euros

(2) Dont Uniservice 68 millions d'euros

Les engagements hors bilan présentés en note 18 de la présente annexe n'incluent aucun engagement envers les parties liées.

20.2 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ALLOUÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La rémunération des principaux dirigeants concerne les membres du comité exécutif composé de neuf membres présents au 31 décembre 2025.

Rémunérations directes : elles s'élèvent à 10 735 milliers d'euros dont 6 383 milliers d'euros de rémunération de base et 4 352 milliers d'euros de rémunération variable.

Avantages à court terme : néant.

Avantages postérieurs à l'emploi : Les membres du comité de direction générale du Groupe bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont la charge nette investie en actions s'élève à 865 milliers d'euros.

Avantages à long terme : néant.

Indemnités de fin de contrat : elles s'élèvent à 3 470 milliers d'euros à fin 2025, y compris les indemnités de fin de carrière.

Paiement en actions : La charge nette comptabilisée au titre des actions de performance dont bénéficient les membres du comité exécutif sur l'exercice 2025 s'élève à 880 milliers d'euros.

NOTE 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

21.1 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE DES FILIALES ACQUISES OU CÉDÉES

Présentation nette des flux de trésorerie des activités poursuivies résultant des acquisitions et des cessions de sociétés consolidées.

	2025
Actif non courant	(2)
Actif courant	3
Passif non courant	(1)
Passif courant	(1)
PRIX D'ACQUISITION NET DE CESSIION DES ACTIVITÉS CONSOLIDÉES ET DE LA TRÉSORERIE DES SOCIÉTÉS ACQUISES OU CÉDÉES	(1)
Dettes nettes sur activités consolidées	-
FLUX DE TRÉSORERIE NET RÉSULTANT DE L'ACQUISITION OU DE LA SORTIE DES FILIALES	(1)

Les acquisitions et cessions de la période se sont traduites par un décaissement net de 1 million d'euros.

	2024
Actif non courant	(4)
Actif courant	(20)
Passif non courant	-
Passif courant	20
PRIX D'ACQUISITION NET DE CESSIION DES ACTIVITÉS CONSOLIDÉES ET DE LA TRÉSORERIE DES SOCIÉTÉS ACQUISES OU CÉDÉES	(4)
Dettes nettes sur activités consolidées	-
FLUX DE TRÉSORERIE NET RÉSULTANT DE L'ACQUISITION OU DE LA SORTIE DES FILIALES	(4)

Les acquisitions et cessions de la période se sont traduites par un décaissement net de 4 millions d'euros.

21.2 DÉTERMINATION DE LA VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

	2025	2024
ACTIF		
Stocks	9	33
Avances et acomptes versés sur commandes	2	9
Clients et comptes rattachés	33	(74)
Actifs sur contrats clients	83	(89)
Autres créances courantes et actifs financiers courants	20	(7)
Sous-total⁽¹⁾	147	(128)
PASSIF		
Fournisseurs et comptes rattachés	45	25
Passifs sur contrats clients	261	565
Provisions courantes	(1)	56
Autres dettes courantes et passifs financiers courants	14	-
Sous-total⁽²⁾	319	646
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	466	518

(1) Actif = Diminution/(Augmentation)

(2) Passif = (Diminution)/Augmentation

NOTE 22. DIFFÉRENDS ET LITIGES

Les sociétés du Groupe Bouygues Construction sont engagées dans diverses procédures et réclamations dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués sur la base des expériences passées et de l'analyse des services et conseils juridiques du Groupe. À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter significativement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière du Groupe dans son ensemble. Les litiges sont examinés régulièrement, notamment lorsque des faits nouveaux surviennent. Les montants provisionnés apparaissent adéquats au regard de ces évaluations. Le Groupe met en œuvre tous les moyens légaux pour assurer la défense de ses intérêts légitimes. Le détail des litiges provisionnés et de ceux qui ne le sont pas n'est pas communiqué, une telle information étant susceptible d'avoir une incidence sur l'issue de certains contentieux en cours.

Le Groupe n'a comptabilisé au cours de l'exercice aucun actif éventuel au titre des réclamations décrites ci-dessous. Les principaux différends et litiges du Groupe sont les suivants :

22.1 FRANCE – METP ILE-DE-FRANCE

À la suite d'une décision du Conseil de la concurrence intervenue le 9 mai 2007, la Région Ile-de-France (la « Région ») a initié une série de procédures visant à obtenir réparation du préjudice qu'elle estimait avoir subi du fait des pratiques anticoncurrentielles d'entreprises du secteur de la construction à l'occasion de l'attribution dans les années 1990, de différents marchés de rénovation de lycées en Ile-de-France.

Le montant total du préjudice allégué est de 293 millions d'euros hors intérêts.

Par deux arrêts du 17 mai 2023, le Conseil d'État a tranché un long débat relatif à la prescription de l'action de la Région, en jugeant que ladite action n'est pas prescrite.

Aux termes d'arrêts rendus le 5 décembre 2025 sur huit premiers dossiers, la cour administrative d'appel de Paris a condamné in solidum les défenderesses au paiement des sommes suivantes : (i) préjudice évalué à 2% du montant HT des marchés concernés avec une responsabilité des entreprises de 2/3 de ce montant, (ii) intérêts légaux à compter de février 2010 capitalisés annuellement à compter de 2017, (iii) une partie des frais d'expertise, soit pour le Groupe au titre du marché qui le concernait un montant d'environ 620 000 euros. Les autres affaires seront audienées au courant de l'année 2026.

22.2 FRANCE – NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL

Le 2 juillet 2020, le groupement constructeur titulaire du marché de travaux MT 3 relatif à la construction d'un viaduc, (le « Groupement MT 3 »), dont Bouygues Travaux Publics (filiale de Bouygues Construction) est membre à hauteur de 33%, a saisi le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion de plusieurs réclamations à l'encontre de son client la Région Réunion, portant sur divers sujets techniques (géotechnique, modifications de la barge de pose, quantités supplémentaires d'acier, libération tardive d'emprise, décalage de planning). Le montant total des réclamations s'élève à 616 millions d'euros.

Par plusieurs décisions rendues entre octobre 2024 et février 2025, le tribunal administratif, se prononçant sur les principaux dossiers concernés, a rejeté les demandes du Groupement MT 3, à l'exception d'une rémunération de l'ordre de 12 millions d'euros TTC au titre de travaux supplémentaires, assortie d'intérêts moratoires. Par ailleurs, le tribunal a décidé qu'un montant de 10 millions d'euros de pénalités était dû par le Groupement MT 3 à la Région Réunion.

Le Groupement MT 3, qui conteste fermement ces décisions, en a interjeté appel devant la cour administrative d'appel de Bordeaux. Les 5 mai et 2 juillet 2025, la Région a également interjeté appel en vue, notamment, de contester la rémunération de 12 millions d'euros TTC mentionnée ci-dessus.

Le 31 décembre 2025, le tribunal administratif, se prononçant sur la requête du Groupement MT 3 lui demandant d'arrêter le montant du décompte général du marché, a condamné la Région à payer au Groupement la somme de 856 995 euros. Le Groupement MT 3 a interjeté appel de cette décision devant la cour administrative d'appel de Bordeaux.

22.3 FRANCE – PROCÉDURE FISCALE

La direction des vérifications nationales et internationales de la direction générale des finances publiques (« DVNI ») a notifié à une filiale de Bouygues Construction une proposition de rectification au titre des exercices 2020 et 2021, relative à la déductibilité d'une dépréciation pour risque d'irrécouvrabilité d'un financement en compte courant accordé à l'une de ses filiales à l'étranger. La DVNI ayant informé la filiale de Bouygues

Construction, en réponse aux observations de cette dernière, qu'elle maintenait la rectification proposée, un recours hiérarchique a été formé. Ce recours ayant été infructueux, la filiale a saisi la Commission nationale des impôts directs et taxes sur le chiffre d'affaires, qui a rendu un avis favorable au maintien des redressements le 16 septembre 2025.

Le redressement a été notifié en décembre 2025, pour un montant de 100 millions d'euros, dont 47 millions d'euros ont été mis en recouvrement.

Une réclamation contentieuse a été déposée le 8 janvier 2026 par Bouygues SA dans le cadre de son intégration fiscale auprès de la DVNI afin de contester ce redressement et une garantie bancaire a été émise le 2 février 2026 par Bouygues SA suite à une demande de sursis de paiement.

NOTE 23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau en charge des contrôles des comptes consolidés de Bouygues et de ses sociétés consolidées et qui figurent au compte de résultat consolidé de l'exercice 2025 (en milliers d'euros).

	2025				2024			
	Réseau Forvis Mazars		Réseau Ernst & Young		Réseau Forvis Mazars		Réseau Ernst & Young	
	Montant (hors taxes)	%	Montant (hors taxes)	%	Montant (hors taxes)	%	Montant (hors taxes)	%
A. Audit	2 506	97 %	3 125	94 %	2 419	95 %	2 874	90 %
- Bouygues Construction SA	220	8 %	220	7 %	177	7 %	177	6 %
- Filiales intégrées	2 286	89 %	2 905	87 %	2 242	88 %	2 697	84 %
B. Services autres que la certification des comptes	68	3 %	207	6 %	130	5 %	320	10 %
TOTAL	2 574	100 %	3 332	100 %	2 549	100 %	3 194	100 %

Le montant total des honoraires d'audit versés aux commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes de Bouygues Construction SA s'élève à 3 581 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025 et 3 668 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024.

NOTE 24. LISTE DES PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2025

Sociétés	Ville	Pays	% d'intérêt		% contrôle	
			2025	2024	2025	2024
INTÉGRATION GLOBALE						
1- BOUYGUES CONSTRUCTION						
BOUYGUES CONSTRUCTION	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
FRANCE						
BOUYGUES CONSTRUCTION RELAIS	GUYANCOURT	FRANCE	99,50 %	99,50 %	99,50 %	99,50 %
CHALLENGER INVESTISSEMENT	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CHALLENGER SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BOUYGUES CONSTRUCTION MATÉRIEL	TOURVILLE-LA-RIVIÈRE	FRANCE	99,93 %	99,93 %	100,00 %	100,00 %
GIE BOUYGUES CONSTRUCTION PURCHASING	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BOUYGUES CONSTRUCTION IT	GUYANCOURT	FRANCE	98,98 %	98,98 %	99,00 %	99,00 %
BOUYGUES CONSTRUCTION MIDDLE EAST	GUYANCOURT	FRANCE	99,99 %	99,99 %	100,00 %	100,00 %
BOUYGUES CONSTRUCTION TRADING & LOGISTICS	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ÉTRANGER						
BYPAR SARL	LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
2 - BOUYGUES BÂTIMENT FRANCE						
BOUYGUES BÂTIMENT ÎLE-DE-FRANCE	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
FRANCE						
BOUYGUES BÂTIMENT ÎLE-DE-FRANCE PPP	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BREZILLON	MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ELAN	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
LINKCITY ÎLE-DE-FRANCE	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
LINKCITY CENTRE SUD-OUEST	LORMONT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
LINKCITY NORD-EST	NANCY	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
LINKCITY SUD-EST	LYON	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
LINKCITY GRAND OUEST	ROUEN	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BOUYGUES BÂTIMENT CENTRE SUD-OUEST	LORMONT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BOUYGUES BÂTIMENT SUD-EST	LYON	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BOUYGUES BÂTIMENT GRAND OUEST	NANTES	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BOUYGUES BÂTIMENT NORD-EST	MARCO-EN-BARCEUL	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS CYNEO	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	0,00 %	100,00 %	0,00 %
ÉTRANGER						
ACIEROID SA	BARCELONE	ESPAGNE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
3 - BOUYGUES BÂTIMENT INTERNATIONAL						
BOUYGUES BÂTIMENT INTERNATIONAL	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
FRANCE						
BOUYGUES CONSTRUCTION CENTRAL EUROPE	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BOUYGUES CONSTRUCTION AIRPORT CONCESSIONS	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ÉTRANGER						
AMERICARIBE LLC	MIAMI	ÉTATS-UNIS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BOUYGUES BATIMENT GUINEA ECUATORIAL	MALABO	GUINÉE ÉQUATORIALE	99,96 %	99,96 %	99,96 %	99,96 %
BOUYGUES CONSTRUCTION NIGERIA LTD	ABUJA	NIGÉRIA	86,30 %	86,30 %	86,30 %	86,30 %
BOUYGUES THAI LTD	NONTHABURI	THAÏLANDE	49,00 %	49,00 %	49,00 %	49,00 %

Sociétés	Ville	Pays	% d'intérêt		% contrôle	
			2025	2024	2025	2024
BOUYGUES BUILDING CANADA INC	VANCOUVER	CANADA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BY BATIMENT INTERNATIONAL UK LIMITED	LONDRES	ROYAUME-UNI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BYMARO	CASABLANCA	MAROC	99,99 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %
BYME USA LLC	MIAMI	ÉTATS-UNIS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
DRAGAGES SINGAPORE PTE LTD	SINGAPOUR	SINGAPOUR	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
A.W. EDWARDS PTY LIMITED ET SES FILIALES	NSW NORTHBRIDGE	AUSTRALIE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST - SETAO	ABIDJAN	CÔTE D'IVOIRE	78,61 %	78,61 %	78,61 %	78,61 %
BOUYGUES (U.K) LIMITED	LONDRES	ROYAUME-UNI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BY DEVELOPMENT LIMITED	LONDRES	ROYAUME-UNI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
KARMAR S.A.	VARSOVIE	POLOGNE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
LINKCITY POLAND S.A.	VARSOVIE	POLOGNE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
LOSINGER MARAZZI SA	BERNE	SUISSE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VCES HOLDING SRO ET SES FILIALES	PRAGUE	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
NCYB USA, INC	WILMINGTON	ÉTATS-UNIS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
4 - AUTRES FILIALES BI						
ÉTRANGER						
BYME ENGINEERING HONG KONG LIMITED	HONG KONG	CHINE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
DRAGAGES HONG KONG LIMITED	HONG KONG	CHINE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
DRAGAGES CONSTRUCTION MACAO LTD	MACAO	CHINE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
5 - BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS						
BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
FRANCE						
DTP	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BOUYGUES CONSTRUCTION EXPERTISES NUCLÉAIRES	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS RÉGIONS FRANCE	BALMA	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
EUROPE FONDATIONS	GUYANCOURT	FRANCE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ÉTRANGER						
BOUYGUES CONSTRUCTION AUSTRALIA PTY LTD	SYDNEY	AUSTRALIE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BOUYGUES CONSTRUCTION CANADA INC	TORONTO	CANADA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS - MC	MONACO	MONACO	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS PHILIPPINES, INC	MAKATI	PHILIPPINES	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CIVIL & BUILDING NORTH AMERICA LLC	WILMINGTON	ÉTATS-UNIS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
DTP MINING GUINEE	KALOUM-CONAKRY	GUINÉE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
GOUNKOTO MINING SERVICES (G.M.S) S.A.U.	BAMAKO	MALI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
KIBALI MINING SERVICES (KMS) S.A.U	WATSA PROVINCE ORIENTALE	RÉP. DÉMOCRATIQUE CONGO	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
PRADER LOSINGER	SION	SUISSE	99,67 %	99,67 %	99,67 %	99,67 %
TONGONAISE DES MINES (TOMI)	ABIDJAN	CÔTE D'IVOIRE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOCIETE IVOIRIENNE DE CONSTRUCTION DU METRO D'ABIDJAN (SICMA)	ABIDJAN	CÔTE D'IVOIRE	99,79 %	99,79 %	100,00 %	100,00 %
KRAFTANLAGEN HEIDELBERG GMBH	HEIDELBERG	ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Sociétés	Ville	Pays	% d'intérêt		% contrôle	
			2025	2024	2025	2024
6 - VSL						
VSL INTERNATIONAL AG	BERNE	SUISSE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ÉTRANGER						
FT LABORATORIES LIMITED	HONG KONG	CHINE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
INTRAFOR HONG KONG LIMITED	HONG KONG	CHINE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL CONSTRUCTION SYSTEMS	MADRID	ESPAGNE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL CIVIL WORKS SA	BERNE	SUISSE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL ENGINEERING CORPORATION LTD	HEFEI	CHINE	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %
VSL AUSTRALIA PTY LTD	SYDNEY	AUSTRALIE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VAS AG	RAPPERSWIL-JONA	SUISSE	70,00 %	70,00 %	70,00 %	70,00 %
VORSPANN SYSTEMS LTD	CONCORD	CANADA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL HONG KONG LTD	HONG KONG	CHINE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL INDIA	CHENNAI	INDE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL ENGINEERS (M) SDN BHD MALAYSIA	KUALA LUMPUR	MALAISIE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL CORPORATION DE MEXICO SA DE CV	MEXICO D.F	MEXIQUE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL MIDDLE EAST LLC	DUBAI	EMIRATS ARABES UNIS	99,00 %	99,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL MIDDLE EAST (QATAR) LLC	DOHA	QATAR	98,00 %	98,00 %	98,00 %	98,00 %
VSL POLSKA SP. Z.O.O.	VARSOVIE	POLOGNE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL SISTEMAS PORTUGAL	PACO DE ARCOS	PORTUGAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL SAUDI ARABIA LLC	RIYADH	ARABIE SAOUDITE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL SINGAPORE PTE LTD	SINGAPOUR	SINGAPOUR	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL (SCHWEIZ) AG	SUBIGEN	SUISSE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL SYSTEMS UK LIMITED	LONDRES	ROYAUME-UNI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL SYSTEMS MANUFACTURER S.L.	LES FRANQUESES DEL VALLES	ESPAGNE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL SYSTEMY (CZ) S.R.O.	PRAGUE	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
VSL (THAILAND) CO., LTD	BANGKOK	THAÏLANDE	0,00 %	82,15 %	0,00 %	88,00 %
VSL VIETNAM LTD	HO CHI MINH VILLE	VIETNAM	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Sociétés	Ville	Pays	% d'intérêt		% contrôle	
			2025	2024	2025	2024
ACTIVITÉS CONJOINTES						
2 - BOUYGUES BÂTIMENT INTERNATIONAL						
BYMA PTE LTD	SINGAPOUR	SINGAPOUR	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %
3 - BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS						
TMBYS	GUYANCOURT	FRANCE	66,67 %	66,67 %	66,67 %	66,67 %
OC'VIA MAINTENANCE	GUYANCOURT	FRANCE	49,00 %	49,00 %	49,00 %	49,00 %
GIE OC'VIA CONSTRUCTION	GUYANCOURT	FRANCE	49,00 %	49,00 %	49,00 %	49,00 %
GIE COMPAGNIE MARITIME DU LITTORAL	NANTERRE	FRANCE	33,00 %	33,00 %	33,00 %	33,00 %
KAS 1 LIMITED	SAINT HELIER	JERSEY	49,90 %	49,90 %	49,90 %	49,90 %
BOUYGUES CONSTRUCTION AUSTRALIA PTY LTD & JOHN HOLLAND PTY LTD	SYDNEY	AUSTRALIE	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS & LAING O'ROURKE CONSTRUCTION LTD	BRISTOL	ROYAUME-UNI	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
BYLOR SERVICES LTD	DARTFORD	ROYAUME-UNI	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SIZEWELL C CIVIL WORKS ALLIANCE	LONDRES	ROYAUME-UNI	33,33 %	0,00 %	33,33 %	0,00 %
COENTREPRISES ET ENTITÉS ASSOCIÉES						
1 - BOUYGUES CONSTRUCTION						
CONSORTIUM STADE DE FRANCE	SAINT-DENIS	FRANCE	33,33 %	33,33 %	33,33 %	33,33 %
UBY	PARIS	FRANCE	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
2 - BOUYGUES BÂTIMENT FRANCE						
R.J. RICHELMI S.A.	MONACO	MONACO	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
3 - BOUYGUES BÂTIMENT INTERNATIONAL						
BOUYGUES CONSTRUCTION QATAR LLC	DOHA	QATAR	49,00 %	49,00 %	49,00 %	49,00 %
MDBI CONSTRUCTION CORP.	TAGUIG	PHILIPPINES	33,00 %	33,00 %	33,00 %	33,00 %
4 - BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS						
BINA ISTRRA	ZAGREB	CROATIE	16,00 %	16,00 %	16,00 %	16,00 %
BINA FINCOM	ZAGREB	CROATIE	50,70 %	50,70 %	50,70 %	50,70 %
5 - VSL						
GPN - GROUPEMENT POUR LA PRECONTRAINTE NUCLEAIRE	RUEIL-MALMAISON	FRANCE	48,00 %	48,00 %	48,00 %	48,00 %
VSL JAPAN CORPORATION	TOKYO	JAPON	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %
VSL SISTEMAS ESPECIALES DE CONSTRUCCION SA	SANTIAGO	CHILI	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %

Une liste exhaustive du périmètre est disponible auprès de la Direction des Relations Investisseurs de Bouygues SA.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Bouygues Construction,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bouygues Construction relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Votre groupe constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 2.4.3.2 « Comptabilisation des contrats de construction » de l'annexe aux comptes consolidés. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison et des mesures de détermination de l'avancement réalisées par votre groupe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, et à évaluer les principaux contrôles mis en œuvre par votre groupe pour mesurer les résultats à terminaison. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues et des évaluations des résultats à l'avancement qui en résultent.
- Votre groupe constitue des provisions pour litiges et contentieux, présentées dans les notes 2.4.2, 6.1 et 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés, destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles de ses activités. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est notamment fondée sur l'examen de la situation et des hypothèses qui sous-tendent leur évaluation.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 3 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS SA

Jean-Marc DESLANDES

Associé

Mathieu DELAFOY

Associé

ERNST & YOUNG Audit

Nicolas PFEUTY

Associé

Julien LANG

Associé

COMPTES INDIVIDUELS

(en millions d'euros)

BILAN DE BOUYGUES CONSTRUCTION AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0	0	0	0
Frais d'établissement (II)	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	74	73	1	1
Immobilisations corporelles	46	29	17	17
Immobilisations financières	1 503	51	1 452	1 369
- Dont participations	1 335	51	1 284	1 191
- Dont autres	168	-	168	178
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (III)	1 623	154	1 469	1 387
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	44	0	44	48
Autres créances	126	15	111	139
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	2 314	0	2 314	2 119
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	2 484	15	2 469	2 306
Compte de régularisation (V)	43	0	43	45
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	4 151	169	3 982	3 738

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Capital	134	134
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
Ecarts de réévaluation et d'équivalence	0	0
Réserves	13	13
Report à nouveau	372	325
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	371	282
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	891	755
PROVISIONS (II)	23	25
Emprunts et dettes assimilées ⁽¹⁾	2 910	2 834
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	46	42
Autres dettes	99	68
Produits constatés d'avance	0	1
TOTAL DES DETTES (III)	3 055	2 945
Compte de régularisation (IV)	13	11
TOTAL GENERAL DU PASSIF	3 982	3 738
(1) dont concours bancaires courants hors zone d'impression	2 330	2 202

COMPTE DE RÉSULTAT DE BOUYGUES CONSTRUCTION AU 31 DÉCEMBRE 2025

	31/12/2025	31/12/2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	184	182
Autres produits d'exploitation	9	2
Achats et variations de stocks	(1)	(0)
Impôts, taxes et versements assimilés	(3)	(3)
Charges de personnel	(75)	(67)
Charges externes et autres charges d'exploitation	(118)	(122)
Dotations nettes aux comptes d'amortissements, de dépréciations et de provisions	(3)	(7)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun	9	6
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2	(10)
Produits et charges financiers	375	291
RÉSULTAT COURANT (AVANT IMPÔTS)	376	282
Produits et charges exceptionnels	0	0
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	(6)	1
RÉSULTAT NET	371	282

TABLEAU DE FINANCEMENT EN FLUX DE TRESORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2025

	31/12/2025	31/12/2024
A - OPÉRATIONS LIÉES À L'ACTIVITÉ		
Capacité d'autofinancement		
Résultat de l'exercice	371	282
Dotations aux amortissements	4	5
Dotations et reprises de dépréciations et de provisions ⁽¹⁾	14	1
Plus-values nettes sur cessions d'actif et divers ⁽²⁾	0	0
Sous-total	389	288
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Actif circulant et comptes de régularisation	33	48
Avances et acomptes nets reçus, dettes non financières et divers	35	(10)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ	457	326
B - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des actifs immobilisés :		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles et frais d'établissement	(3)	(5)
Acquisitions de participations financières	(110)	(108)
Sous-total	(114)	(112)
Cessions des actifs immobilisés :		
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles et frais d'établissement	0	0
Cessions de participations financières	0	0
Immobilisations financières diverses nettes	0	2
Dettes nettes sur immobilisations	1	0
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(113)	(110)
C - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation des capitaux propres	0	0
Dividendes mis en paiement dans l'exercice	(236)	(195)
Dettes financières nettes	(164)	29
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(400)	(165)
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE (A + B + C)	(56)	51
Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier ⁽³⁾	(83)	(134)
Flux nets de l'exercice hors incidence des virements de rubriques	(56)	51
Incidence des virements de rubriques	-	-
Trésorerie nette à la clôture ⁽³⁾	(139)	(83)

(1) Hors dépréciations sur actifs circulants

(2) Net d'impôt société

(3) Disponibilités + VMP - Concours bancaires courants

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Filiales et participations	Capitaux propres ^{(2) (3)}	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus ⁽⁴⁾	
			Brute	Nette
Renseignements concernant les filiales (de + de 50% du capital détenu par la société)				
1. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS POUR CHAQUE FILIALE ⁽¹⁾	-	-	-	-
BY TRAVAUX PUBLICS	458	98,88 %	343	343
BY BATIMENT IDF	95	92,21 %	103	103
BY BATIMENT INTERNATIONAL	145	100,00 %	85	85
DTP	14	100,00 %	24	24
BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD-OUEST	32	93,04 %	11	11
BOUYGUES BATIMENT SUD-EST	49	100,00 %	6	6
BOUYGUES BATIMENT NORD-EST	58	100,00 %	35	35
BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST	55	100,00 %	4	4
BYCN CENTRAL EUROPE	19	100,00 %	25	25
ACIEROID	2	93,81 %	18	2
DTP HONG KONG	509	100,00 %	148	148
LOSINGER HOLDING	31	99,96 %	22	22
VSL INTERNATIONAL AG	16	100,00 %	32	32
BOUYGUES UK	21	100,00 %	420	420
CHALLENGER SNC	54	99,99 %	15	15
2. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX POUR LES FILIALES NON REPRISES AU 1	-	-	6	2
TOTAL DES FILIALES	-	-	1 301	1 281
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
1. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS POUR CHAQUE PARTICIPATION ⁽¹⁾	-	-	-	-
CONSORTIUM STADE DE FRANCE	11	33,33 %	22	2
UBY	2	50,00 %	11	0
2. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX POUR LES PARTICIPATIONS NON REPRISES AU 1	-	-	2	2
TOTAL DES PARTICIPATIONS	-	-	35	3
TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	-	-	1 335	1 285

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.

(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant des dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L.232.25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En euros.

(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L.232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

Montant net des prêts et avances consentis par la société ^{(4) (5)}	Montant des engagements donnés par la société ⁽⁴⁾	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos ^{(3) (4) (6) (7)}	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) ^{(3) (4) (7)}	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice ⁽⁴⁾	Observations
-	-	-	-	-	
79	2	2 129	129	176	
0	-	1 719	58	52	
40	-	385	41	50	
0	-	0	2	5	
0	-	362	11	9	
0	-	499	8	14	
0	-	412	15	29	
0	-	414	16	31	
42	-	0	11	-	
0	-	26	0	0	
0	-	236	2	-	
0	-	0	33	-	
82	-	44	8	21	
0	-	452	(73)	-	
9	-	22	9	-	
15	10	-	-	5	
267	12	-	-	392	
-	-	-	-	-	
0	-	64	16	6	
4	6	12	(7)	-	
0	0	-	-	1	
4	6	-	-	8	
270	17	-	-	399	



BUILDING FOR LIFE